

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} juin 2017

	Page
1. Appel.....	245
2. Approbation de l'ordre du jour.....	245
3. Approbation du PV du 2 mars 2017.....	245
4. Démissions.....	246
5. Assermentations.....	247
6. Communications du Président.....	248
7. Communications de la Municipalité.....	250
8. Nomination d'un membre à la Commission des finances.....	250
9. Préavis n° PR17.01PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour la mise en œuvre d'un programme d'actions d'efficience énergétique pour les années 2017 et 2018 Rapporteur : M. Bart WIND.....	251
10. Préavis n° PR17.02PR concernant une demande de crédit d'étude de CHF 300'000.- pour la rénovation et l'agrandissement du stade Rapporteur : M. Pascal GAFNER.....	254
11. Préavis n° PR17.03PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 400'000.- pour la mise en conformité OIBT du parc immobilier propriété de la Ville pour la période courant de 2017 à 2020. Rapporteuse : Mme Joëlle BETTEX.....	263
12. Postulat de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS du 2 mars 2017 pour un vrai débat sur l'avenir du Petit Globe. Rapporteur : M. Gildo DALL'AGLIO.....	263
13. Propositions individuelles et interpellations.....	266
13.1 Un Postulat de M. le Conseiller Julien WICKI (Renforcer l'exemplarité des marchés publics pour lutter contre le travail au noir et les abus de la sous-traitance).....	266
13.2 Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Plan de stationnement, places de parc réservées pour les services et soins à domicile).....	268
13.3 Une Interpellation de Mme la Conseillère Morgane BALET (Motif de refus du projet "Les Incroyables Comestibles").....	270
13.4 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Taille dans le plan des investissements. Où est passé le Passage St-Roch ?).....	279
13.5 Une Question de M. le Conseiller Martin LOOS (Application nouvelle réglementation rues à sens unique et circulation des vélos en bidirectionnel lorsque la place le permet).....	281
13.6 Des Remerciements de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Démantèlement du trafic de drogue à Yverdon-les-Bains).....	281
13.7 Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Effet suspensif du recours bloquant les travaux de réalisation de la route de contournement).....	282
13.8 Une Question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO (Suite donnée à la résolution adoptée par le Cc le 06.10.2016 concernant l'amélioration des conditions de travail des Conseillers communaux).....	285

13.9	Une Question de M. le Conseiller Olivier JAQUIER (Recours données personnelles d'une naturalisation sur procès-verbal. Force de loi du Préposé à la protection des données par rapport au Conseil communal)	285
------	---	-----

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1^{er} juin 2017

Présidence

Monsieur Stéphane BALET, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire adjointe Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Hiba ADEN, Catherine CARP, Véronique CZÁKA, Anne-Louise GILLIÉRON, Marisa PARDO, Claire-Lise RICHARD, Léa ROMANENS, Peter ARNABOLDI, Daniel BURDET, Michel DUBEY, Zamir DUSHAJ, Laurent GABELLA, Laurent GILLIARD, Philippe GRUET, Nunzio INDULSI, Giancarlo VALCESCHINI et Yves VUAGNIAUX.

Membres absents :

Mmes et MM. les Conseillers : Colette CRETENAND, Claire MONZIES, Guiseppe ALFONZO, François ARMADA et Nuri HAJDARI.

Membres présents	78
Membres excusés	17
Membres absents	5
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 2 MARS 2017**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 2 mars 2017** n'appelle aucune remarque.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour son élaboration.

4. DÉMISSIONS

En date du 14 mars dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

*Monsieur le Président,
Chers Conseillères et Conseillers,
Chers Municipaux,*

Ma famille et moi-même avons eu la chance de pouvoir acquérir une petite maison sur la commune d'Estavayer-le-Lac, c'est pourquoi je vous écris le présent courrier.

Notre déménagement se déroulera à la fin du mois et je me vois donc dans l'obligation de quitter le Conseil communal au 31.03.2017.

Je quitte également mon poste de conseillère au sein de la COFI pour la même date.

Je souhaite à ce Conseil beaucoup de plaisir dans l'exécution de la tâche politique et à la COFI de continuer à explorer avec passion les comptes communaux.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Carole KENJAR.

Mme Carole KENJAR a accédé à ce Conseil au début de cette législature, soit en juillet 2016, pour le parti socialiste. Elle était membre de la Commission des finances.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement Mme Carole KENJAR pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.



En date du 22 mai dernier, nous avons reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous annonce ma démission pour le 22 mai 2017 de ma fonction de Conseiller communal. Occupant depuis le début de l'année une nouvelle activité professionnelle, je n'ai pu que constater que la charge de travail ne me permettait pas de continuer à assurer un tel mandat électif.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je quitte le rendez-vous mensuel de la salle des débats de l'Hôtel de Ville de notre commune préférée. J'ai eu la grande chance d'y assister du côté du législatif comme du côté de l'exécutif à des débats passionnés et aux grands questionnements qui façonnent les collectivités locales de notre pays. J'ai pu écouter les différences de conception du monde et du rapport entre les individus portées par les différents partis politiques de notre commune. Si certains Conseillers regrettent quelquefois le fait que nous ne soyons pas tous d'accord, j'ai toujours apprécié ces discussions parfois vives, souvent moins qui permettent un véritable débat citoyen.

Je quitte ce Conseil d'autant plus volontiers que la liste des Verts compte de nombreux jeunes motivés et impatients de participer à la vie démocratique de notre cité. A l'heure où dans de nombreux pays, voire chez nous, des personnalités politiques monopolisent les sièges qu'ils occupent, il me paraît salutaire de permettre un renouvellement.

Au gré des ans, j'ai pu constater avec réjouissance l'intérêt progressif du monde politique yverdonnois aux idées environnementales portées par les Verts, même si certains enjeux demeurent encore peu populaires. A l'issue de cette période, je souhaite remercier mon groupe politique dont les membres furent des compagnons infatigables de nos discussions et nos combats politiques, mais également toutes les personnes ayant accepté de s'engager politiquement pour notre commune en y consacrant une part importante de leur temps libre. J'ai

beaucoup appris à vos côtés et j'y ai passé des moments inoubliables.

Je vous souhaite de nombreuses séances de débats passionnés et passionnants que je me plairai à suivre en simple spectateur.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé, j'imagine que vous l'avez deviné, M. Cédric PILLONEL.

M. Cédric PILLONEL a accédé à ce Conseil en 2002 pour le parti Solidarité & Ecologie. Lors de sa première législature, il présida le Conseil communal en 2005. Il accéda ensuite à la Municipalité de 2006 à 2011. De retour sur les bancs du Conseil communal dès juillet 2011 pour le groupe des Verts, il fut également membre suppléant à la Commission communale de recours jusqu'en juin 2016.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement M. Cédric PILLONEL pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

Applaudissements

5. ASSERMENTATIONS

Les démissions de Mme Carole KENJAR et de M. Cédric PILLONEL laissent le Conseil communal avec deux sièges vacants.

M. Maketa Avelino PINTO, premier des viennent-ensuite de la liste du parti socialiste, né en 1969 et domicilié à la rue du Cheminet 33 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Carole KENJAR.

M. Khéna BALET, premier des viennent-ensuite de la liste des Verts, né en 1995 et domicilié à la rue des Philosophes 19 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Cédric PILLONEL.

Je prie MM. Maketa Avelino PINTO et Khéna BALET de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

MM. Maketa Avelino PINTO et Khéna BALET, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par M. le Président Stéphane BALET.

M. Maketa Avelino PINTO : « Je le promets »

M. Khéna BALET : « Je le promets »

MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue, bien sûr, et vous allez certainement y vivre une expérience très enrichissante, comme nous tous.

Je vous fais parvenir un exemplaire de ce que j'espère deviendra votre livre de chevet, notre nouveau règlement et je vous laisse reprendre place à votre convenance dans la salle.

Et puis je prie l'assemblée de se rasseoir.

Et j'en profite aussi, si la salle nous y autorise, à MM. les Municipaux et moi-même, à enlever notre veston. Y-a-t-il des avis contraires ?

Un seul avis contraire.

**6. COMMUNICATIONS DU
PRÉSIDENT**

Alors, je tiens déjà là à vous le signaler qu'il y a deux-trois communications qui datent un peu, mais comme on n'a annulé évidemment deux Conseils de suite, c'est un peu normal.

*Pétition Association
Isles/Valentin-Sud*

Lors de notre séance du Conseil communal du 2 mars dernier, je vous avais annoncé le dépôt d'une pétition par l'association Isles/Valentin-Sud intitulée « Maîtrisons le trafic dans nos quartiers ! » qui demande que toutes les rues principales et secondaires accédant à la route de contournement (avenue des Trois Lacs) soient considérées comme des voies de desserte limitées à 30 km/h avec des aménagements adéquats.

Formellement c'est le Bureau qui doit décider de ce qu'on fait de ces pétitions. Donc dans la séance du 27 mars dernier, le Bureau du Conseil communal en a pris connaissance. Il a statué et décidé que cette pétition portait sur un sujet qui était de compétence municipale, et l'a donc transmise à cette dernière pour qu'elle y donne la suite qu'il convient.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Recours M. XXX c/
Conseil communal*

Lors de notre séance du Conseil communal du 2 mars dernier, je vous avais fait part d'un courrier de M. xxx XXX relatant ses doléances au sujet des données figurant sur un procès-verbal du Conseil communal du 7 juillet 2005 lorsque la bourgeoisie d'Yverdon avait été accordée à sa famille.

Le Bureau avait pris acte de cette lettre et lui avait répondu que les procès-verbaux des séances du Conseil communal sont des documents publics. En l'occurrence, le procès-verbal cité, à notre sens ne contenait pas des données personnelles et qu'on ne le modifierait pas.

Le 7 mars dernier, le Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information m'informait avoir été saisi d'un recours émanant de M. xxx XXX contre notre décision du 20 février de ne pas entrer en matière sur son opposition à la communication de ses données personnelles sur le site internet de la Ville, plus précisément dans la production d'un procès-verbal du Conseil communal du 7 juillet 2005.

Le 16 mai dernier, j'ai assisté à une séance de conciliation au Bureau de la Préposée en présence de M. xxx XXX. À l'issue de cette séance, le Bureau de la Préposée a confirmé par écrit sa demande, en respect de la loi sur la protection des données personnelles, d'anonymiser le procès-verbal du 7 juillet 2005.

L'affaire sera considérée comme réglée dès que le nécessaire aura été fait et que le Bureau de la Préposée ainsi que M. xxx XXX auront été informés. Donc c'est ce qu'on va faire, on va anonymiser les parties qui concernent des personnes sur ce PV-là.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Recours Association
Isles/Valentin Sud c/
décision Conseil
communal*

En date du 15 mars dernier, le Conseil communal a reçu un courrier de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal annonçant le recours de l'Association des habitants du quartier Isles-Valentin Sud contre la décision du Département des infrastructures et des ressources humaines du 1^{er} février 2017 et la décision du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains du 1^{er} décembre 2016 concernant le projet de route de contournement – Secteur sud.

Le recours a un effet suspensif. Aucun travail ne peut être exécuté sur la base de la décision contestée, la Municipalité étant chargée de faire observer cette mesure.

Dans sa séance du 27 mars dernier, le Bureau du Conseil communal a décidé de déléguer la compétence à la Municipalité pour gérer et répondre à ce dossier. Une procuration a donc été donnée à la Municipalité aux fins de le représenter dans ce dossier. La Municipalité a la faculté de donner elle-même procuration au nom de la Ville à un tiers, notamment à un avocat. Enfin, pour simplifier, on a transmis la compétence à la Municipalité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Courrier de la Coop

En date du 7 avril dernier, le Conseil communal a reçu un courrier de la Coop au sujet de la modification de la signalisation qui a eu lieu au croisement des rues de Neuchâtel et d'Orbe, obligeant les usagers de la route à tourner à droite sur la rue de Neuchâtel pour rejoindre leur succursale. Ce changement de signalisation rendant l'accès difficile au parking a un impact désastreux sur la fréquentation du Centre Bel-Air.

Dans sa séance du 24 avril 2017, le Bureau du Conseil communal en a pris acte. L'objet de cette requête étant de compétence municipale, il a été transmis à la Municipalité pour suite à donner.

Ces quatre courriers sont disponibles auprès de notre secrétariat pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre les décès de :

- Mme Elisabeth DUBEY, Conseillère communale de 1982 à 1989
- M. Jacques MARTIN, Conseiller communal de 2002 à 2008
- M. Dino PETIT, Conseiller communal de 2006 à 2011
- et M. Jean-Pierre CAND, Conseiller communal de 1990 à 1994.

Chères familles, nous sommes de tout cœur avec vous en ces moments douloureux. Au nom du Conseil communal, je vous adresse mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Carnet rose

Pour terminer sur une note un peu plus joyeuse, nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de la petite Vassiana, née le 26 avril, fille de notre collègue, M. Ervin SHEU.

Applaudissements

Nous présentons aux heureux parents nos plus sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 13 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Postulat de M. le Conseiller Julien WICKI
- Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Morgane BALET
- Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND
- Une Question de M. le Conseiller Martin LOOS
- Des Remerciements de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE

- Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN
-

**7. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte des communications :

- CO17.01 concernant le lancement des études relatives à la construction d'un parking mutualisé sur le site d'Y-Parc
- CO17.02 concernant le plan des investissements 2017 – 2026

ainsi que les deux communications transmises ce matin par courriel à tous les Conseillers :

- CO17.03 concernant l'état de la situation suite à l'adoption du Préavis PR16.34PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'750'000.- pour l'acquisition d'une participation dans une société hydroélectrique ouvrant droit à l'achat à un prix « fixe » d'une part de production électrique sur environ 35 ans
- CO17.04 concernant le Plan directeur des sports.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

**8. NOMINATION D'UN
MEMBRE À LA
COMMISSION DES
FINANCES**

M. le Président Stéphane BALET :

Suite à la démission de Mme Carole KENJAR du Conseil communal, la Commission des finances se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste propose la candidature M. Ervin SHEU, Conseiller communal ici présent pour la Commission des finances.

M. le Président Stéphane BALET :

Merci M. le Conseiller.

Y-a-t-il d'autres proposition de la part de l'assemblée ?

Ce n'est pas le cas. Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un seul candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, s'il n'y a pas d'objection de procéder de cette manière. Cela ne semble pas être le cas.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **M. le Conseiller Ervin SHEU est nommé membre de la Commission des finances.**

M. le Conseiller, je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission de surveillance.

9. PRÉAVIS
N° PR17.01PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 500'000.- POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D' ACTIONS D'EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE POUR LES ANNÉES 2017 ET 2018
RAPPORTEUR : M. BART WIND

Composition de la commission

Mme et MM. les Conseillers Marceline MILLIOUD, Jean-François CAND, Pierre CHERBUIN, Christian GIROUD, Brian OOSTERHOFF, Ruben RAMCHURN et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Bart WIND ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté avec une abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté avec une abstention.

Discussion sur article 3

La discussion est ouverte sur l'article 3.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

J'aurais effectivement une question à ce sujet à poser à la Municipalité.

La Municipalité propose de financer la dépense de CHF 500'000 par la trésorerie générale.

Il existe un fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Selon le règlement de ce fonds, il est destiné :

1. À la sensibilisation de l'efficacité énergétique auprès des écoliers.
2. Et je pense que c'est le plus important pour le cas qui nous concerne, au soutien de projets qui assureront une utilisation rationnelle des différentes énergies.
3. Au soutien de projets de production d'énergie à partir d'énergies renouvelables.

A la fin 2016, le solde de ce fonds se montait à environ 1.5 million de francs. Le fonds est crédité chaque année d'environ CHF 110'000 provenant d'une taxe sur l'électricité que paye chaque consommateur raccordé au réseau de distribution.

Ce fonds a servi à financer des installations photovoltaïques sur différents bâtiments communaux selon un préavis accepté en automne 2016 par ce même Conseil communal. A cette occasion, il avait été déclaré à la Commission chargée de ce préavis qu'il était difficile de trouver des projets à financer par ce fonds.

Le programme proposé aujourd'hui correspond, à mon sens, au deuxième but de ce fonds, soit encore une fois, le « soutien de projets qui assureront une utilisation rationnelle des différentes énergies ». Ce fonds a d'ailleurs financé en 2016 l'étude préalable et l'étude détaillée qui ont conduit au préavis en discussion aujourd'hui.

J'en viens donc à mes questions :

- Pourquoi la Municipalité a-t-elle proposé de financer ce programme par la trésorerie générale ?

Et deuxième question :

- Quelles sont les critères appliqués pour l'utilisation ou non de ce fonds ?

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Tout d'abord, je remercie M. le Conseiller Laurent ROQUIER qui nous a fait parvenir sa question avant cette séance, ce qui nous permet de la traiter de manière un peu plus complète.

Alors à votre première question : à savoir pourquoi la procédure budgétaire ordinaire plutôt que l'utilisation du fonds ? (*problème de micro*) Il existe une réponse extrêmement prosaïque à votre première question, à savoir pourquoi on utilise la procédure ordinaire ? Je pourrais vous répondre en une phrase : très simplement parce que la ligne était présente au plan des investissements, en l'occurrence c'est la 8045, que vous avez reçu. (*problème de micro*)

Donc la 8045, ça veut dire qu'en gros nous avons ces CHF 500'000 au plan des investissements, ce qui nous permettait finalement de « consommer » cette réserve. Le plan des investissements, il faut bien voir que pour un service comme le Service des énergies, c'est l'outil principal de financement des projets.

Chaque année, la Municipalité le rediscute à l'interne et pour, sans parler de discussions et de batailles homériques, on peut dire que ce sont des discussions quand même relativement serrées qui ont lieu entre nos collègues et moi-même sur les différents projets parce que la Commune d'Yverdon a beaucoup de projets et relativement peu d'argent, elle doit donc faire des choix qui sont relativement difficiles. Et puis, si vous n'êtes pas financé par le biais des plans des investissements, vous devez inventer des trésors d'inventivité et de compensation pour pouvoir faire avancer des projets qui ne seraient pas présents au plan des investissements. Tandis que quand vous les avez au plan des investissements et bien vous pouvez y aller directement. Donc ça c'est une sorte de question technique. Cette ligne avait survécu aux différentes modifications du plan des investissements et c'est donc pour ça que nous avons passé par cette procédure-là.

Plus philosophiquement, l'efficacité énergétique et la politique énergétique de la Ville depuis une dizaine d'années maintenant, elle est entièrement orientée vers cette philosophie d'efficacité énergétique, vers la transition énergétique qui a été validée tout récemment dans les urnes, et à ce titre elle émerge, finalement, à la procédure budgétaire ordinaire et les investissements ordinaires de la Commune, elle ne dépend pas du fonds.

Maintenant, pour votre deuxième question : à savoir quelle est finalement la philosophie du fonds ? Le fonds existe depuis une dizaine d'années à peu près. Il a été créé dans un but qui est précis, que vous avez cité, qui est effectivement celui qui est cité dans le règlement du fonds et puis qui, finalement, sert des demandes qui peuvent être considérées comme étant plus ponctuelles dans le domaine effectivement soit de l'efficacité énergétique, soit dans le domaine des énergies renouvelables.

Vos chiffres sont à peu près justes, ils sont tout à fait justes en ce qui concerne le solde du fonds, CHF 1'533'000 à fin 2016, la recharge par contre, elle est beaucoup plus importante. En fait, c'était environ CHF 496'000 par année qui sont versés à ce fonds par la taxation, effectivement, électricité.

Maintenant, ce fonds il fonctionne comment ? Il n'est pas à disposition de la Municipalité ou en tout cas pas directement. Ce fonds est doté d'une Commission, la Commission consultative des énergies qui a un règlement. La Municipalité peut évidemment solliciter ce fonds pour ses projets, ce qu'elle fait, mais elle est à égalité avec n'importe qui, Tartempion peut aussi solliciter ce fonds pour tel ou tel projet. Et il est « considéré » à égalité avec les projets que la Municipalité pourrait faire. Tout projet qui est financé par le fonds des énergies doit passer par cette Commission, et que tout le monde peut solliciter, la Municipalité peut le faire, mais elle doit passer par la même procédure.

La Municipalité en revanche, elle a un droit de veto, c'est-à-dire qu'elle peut stopper un projet qui aurait été validé par la Commission des énergies, en disant qu'il ne correspond pas, par exemple, à la vocation du fonds ou à la politique énergétique que nous désirons mener de cette

manière-là.

Donc d'une certaine manière, la Municipalité n'a pas l'usage exclusif de ce fonds. Raison pour laquelle, effectivement, quand on a une ligne au plan des investissements et bien on passe plutôt par cette procédure-là.

J'espère vous avoir répondu, si ce n'est pas le cas, je reste à votre disposition.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Stéphane BALET :

Merci M. le Municipal. La discussion est toujours ouverte sur l'article 3.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

L'article 3 est accepté avec plusieurs abstentions.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Ayant siégé dans cette Commission, je constate avec satisfaction que ce préavis est en cours d'être accepté par ce Conseil. C'est un petit pas dans la bonne direction.

Notre Commune aura encore un rôle plus important à jouer dans la transition énergétique, ce qui nécessitera des investissements importants, mais la portée de nos ambitions dans ce domaine ne dépendra pas uniquement de notre volonté, mais aussi dans la capacité financière de notre Ville. M. le Municipal DESSEMONTET vient de l'évoquer.

Pour cela, j'aurai le plaisir de vous soumettre une motion dès la rentrée de septembre qui prévoit une réorientation d'une partie des actifs que nous détenons dans une entreprise d'énergie pour le mettre au profit de projets dans le domaine des énergies renouvelables sur notre Commune.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Je voulais juste répondre aux vœux de la Commission.

La Commission a émis un vœu : que les subventions accordées pour le remplacement des appareils électroménagers ne soient, ne provoquent pas une surconsommation, c'est-à-dire un suréquipement des ménages qui se permettraient de doubler leur stock de frigo, par exemple, plutôt que de remplacer de vieux appareils.

Alors en préambule, je noterai que ça ne concerne pas tout à fait l'objet du préavis, mais c'est vrai que c'est une discussion qui a eu lieu en Commission au moment de la discussion de ce préavis. On va essayer de voir ce qu'on peut mettre en place, sachant qu'il est assez difficile de contrôler ce que les consommateurs font, in fine, des subventions qu'on leur verse, évidemment.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Stéphane BALET :

Merci M. le Municipal. La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

Le PR17.01PR est accepté à l'unanimité moins une abstention.

Décision du Conseil

Le Président remercie la commission pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le programme d'actions d'efficience énergétique pour les années 2017-2018.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 500'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 80.405200.17 - Actions d'efficience énergétique et elle sera amortie sur 20 ans.

10. PRÉAVIS
N° PR17.02PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 300'000.- POUR LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU STADE.

RAPPORTEUR : M. PASCAL GAFNER

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Morgane BALET, Mireille MATHYS, Jean-David CHAPUIS, Thierry GABERELL, Pascal GAFNER, David GRANDJEAN et Sébastien POMILIO.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Je remercie tout d'abord la Municipalité pour ce préavis auquel je suis favorable et nous sommes favorables chez les Verts. Il est important, en effet, pour notre Commune d'avoir un stade qui soit adapté aux besoins de ses utilisateurs et des besoins qui, on le voit, évoluent au cours des années.

Cependant, j'aurais quelques questions à poser, plus précisément justement sur l'évaluation des besoins qui a été faite, ou qui a déjà été effectuée, un certain nombre de questions auxquelles je n'ai, pour l'instant, encore pas trouvé de réponses. J'ai essentiellement trois groupes de questions.

La première : Est-ce que la Municipalité peut nous en dire plus sur la manière dont elle a effectué l'évaluation des besoins, en tout cas la première évaluation des besoins de l'infrastructure rénovée et comment elle compte affiner cette évaluation par la suite ?

Est-ce que tous les utilisateurs du stade ont été consultés ?

Si oui, comment est-ce que leur avis a été pris en compte ?

Est-ce qu'il a fallu opérer à des arbitrages ?

Et s'il y a eu des arbitrages, quels ont été les critères qui ont été utilisés pour effectuer ces arbitrages ?

Deuxième question concernant l'évaluation des besoins, toujours en page 3 du préavis, le préavis évoque la question de la croissance des clubs et on parle, si j'ai bien fait mes calculs, de 12 à 14 équipes juniors supplémentaires et de 200 enfants âgés de 4 à 8 ans en plus, également, dans les années à venir. Mais on ne nous dit pas exactement quel est le cadre temporel de ces années à venir. Alors est-ce qu'on pourrait être un peu plus précis et nous dire si c'est une évaluation sur les 5, 10, 20, 30 ans ou au-delà, pour avoir un peu une idée et pouvoir, du coup, se faire une meilleure idée du préavis, des orientations du préavis et de ce à quoi il pourra, ou non, répondre ?

Enfin, en lien toujours avec la question de la croissance des clubs, le préavis évoque à plusieurs reprises une insuffisance au niveau des vestiaires, par rapport aux perspectives à venir, mais déjà même par rapport à la situation actuelle, mais je n'ai pas trouvé de chiffre concernant le nombre de vestiaires finaux qui vont être réalisés. Alors peut-être que le chiffre m'a échappé, il y a un plan, mais dans les plans je n'arrive pas bien voir qu'est-ce qui est des vestiaires, qu'est-ce qui n'est pas des vestiaires, et donc c'est toujours dans cette question, finalement, quelle est à peu près la taille des travaux et à quels besoins on répond ?

Je vous remercie.

M. le Conseiller Thierry VUAGNIAUX :

Ma prise de parole n'a pas pour but de contester la réfection du stade municipal, mais plutôt d'en comprendre le sens et d'en connaître les priorités.

La demande de crédit d'étude demandée ce soir à notre Conseil porte sur une rénovation et un agrandissement du stade municipal estimé à environ CHF 7'600'000. Le FC Yverdon Sport évolue actuellement en 1^{ère} ligue et a débuté les finales pour accéder à la première ligue promotion qui correspond à une 3^e division au niveau suisse.

Etant un fervent défenseur du développement de tous les sports et de la qualité des infrastructures sportives de notre Ville, le projet de rénovation et d'agrandissement du stade municipal est ambitieux compte tenu de la catégorie de jeu dans laquelle Yverdon Sport se trouve actuellement et au vu du nombre de spectateurs se rendant au stade pour soutenir les équipes. En moyenne cette année, 500 spectateurs pour le FC Yverdon Sport qui évolue en 1^{ère} ligue.

Je souhaite vivement que le FC Yverdon Sport retrouve la ligue nationale dans un proche avenir, notamment la Challenge League, niveau de jeu dans lequel il a évolué entre 2006 et 2011.

A ce stade de la compétition, les priorités sur le projet de rénovation du stade ne devraient-elles pas alors se porter sur les normes et les nombreux critères exigés par la SFL (Suisse Football League) ? Ces critères permettent d'obtenir une licence de jeu à ce niveau de la compétition. Ils sont d'ordre juridique, administratif, financier, sportif, et bien entendu liés aux infrastructures et aux normes de sécurité.

Mes interrogations sont donc les suivantes :

- En l'état actuel, le stade municipal répond-il entièrement aux normes et aux critères d'infrastructures et de sécurité exigés par la SFL si d'aventure le FC Yverdon Sport retrouvait la Challenge League dans un proche avenir ?
- Si tel n'est pas le cas, la Municipalité peut-elle éclairer notre Conseil sur les travaux qu'il faudrait alors entreprendre afin de répondre aux exigences de cette SFL et quel en serait le coût ?
- Si le stade se trouve déjà aux normes de la SFL, on peut considérer la réfection et l'agrandissement du stade comme une modernisation du site étant bien entendu que certaines infrastructures vétustes méritent aisément d'être rénovées, les vestiaires, les tribunes, par exemple. Néanmoins, la Municipalité estime-t-elle urgent et prioritaire

d'agrandir, de rénover et de réaménager le café restaurant, de créer des loges VIP ou encore de poser une pelouse synthétique selon les vœux de la Commission ? Quel serait le coût de ces différents aménagements ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses éclaircissements.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Oui, au niveau du groupe socialiste, nous avons eu un débat par rapport à ce préavis. Je dois vous dire que le groupe est particulièrement partagé, donc on a laissé une liberté de vote pour ce soir. Néanmoins, on va dans le sens donc évidemment développé par le Conseiller Thierry VUAGNIAUX, à savoir on demanderait à la Municipalité d'avoir une certaine prudence par rapport aux chiffres.

C'est vrai qu'on est comme vous tous, soucieux des deniers publics et c'est vrai qu'un montant de plus de 7 millions nous paraît élevé si c'est pour évoluer, effectivement, comme actuellement, en 1^{ère} ligue voire en League Promotion. C'est vrai que la difficulté dans ce genre d'opération c'est toujours d'être en adéquation entre la performance sportive et les ambitions de rénovation.

On l'a vu avec le stade de Genève ; on construit un stade et badaboum !, relégation administrative. Avec Xamax c'était la même chose. On a deux clubs qui sont en Challenge League avec des magnifiques stades, mais voilà, la performance sportive n'est pas forcément au rendez-vous.

On se souvient aussi à l'époque, que ce Conseil avait un peu toussé, si vous voulez me passer l'expression, lorsque on lui avait demandé un crédit d'environ CHF 600'000, presque CHF 600'000 pour rénover l'éclairage sur pression de la Radio Télévision Suisse Romande. Donc ça a été fait, le crédit avait été voté, mais la saison d'après Yverdon Sport ne jouait plus la nuit parce qu'il avait été relégué en Challenge League.

C'est vrai que c'est une difficulté d'avoir l'adéquation entre le moment où l'équipe est dans la ligue qui correspond en fait à ses ambitions. Alors voilà simplement, donc on va évidemment ce soir, je pense, accepter ce préavis, mais on demande à la Municipalité, allant dans le sens du Conseiller VUAGNIAUX, une certaine prudence par rapport aux ambitions affichées.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais essayer de répondre à toutes ces interrogations.

Alors, le stade municipal fait partie du patrimoine yverdonnois comme toutes sortes d'autres bâtiments et un des devoirs d'un propriétaire est d'entretenir les installations qu'elles soient un stade ou un autre bâtiment. Donc, le stade ne déroge pas à ce devoir-là.

On a eu, il y a quelques années en arrière, la même réflexion avec la patinoire et nous avons rajouté un addenda derrière pour faire des nouveaux vestiaires à la patinoire. Accessoirement, si on en avait fait plus et bien les gens qui l'utilisent maintenant nous en seraient reconnaissants. Mais enfin, de savoir où on met le curseur c'est toujours un problème.

Nous avons fait beaucoup d'études sur ce stade depuis pas mal d'années. Il y a dans les tiroirs du Service de l'urbanisme et des bâtiments certainement quelque chose comme 4 à 5 projets pour ce stade-là. Mais dans le fond, la Municipalité ne s'est jamais décidée à faire ces travaux considérant qu'il y avait d'autres urgences à le faire pour la Commune.

Maintenant, la Municipalité a mis enfin le stade au niveau des priorités puisqu'en fait ce bâtiment a besoin de travaux d'entretien importants aussi. On doit faire des travaux d'entretien importants déjà pour traiter les bétons, c'est-à-dire pour traiter la carbonatation des bétons. Et puis pour ceux qui sont rentrés, dont les membres de la Commission, dans le stade, mais plus spécialement au niveau des vestiaires, vous avez constaté qu'ils sont extrêmement vétustes.

Depuis les années 60, il n'y a pas eu beaucoup de travaux qui se sont faits dans ce stade-là, si ce n'est, ça a été cité un petit peu par M. le Conseiller DALL'AGLIO, quelques travaux notamment au niveau des éclairages, au fur et à mesure des aléas des promotions d'Yverdon Sport.

Alors nous avons discuté bien évidemment avec les utilisateurs régulièrement pour essayer de quantifier les besoins. Les utilisateurs nous ont fait des demandes de vestiaires supplémentaires, de terrains supplémentaires, d'utilisation supplémentaire et nous n'avons pas pu y répondre. Ça concerne notamment les Juniors, ce qui fait qu'une bonne partie de nos Juniors vont, par exemple, à Grandson, vont à Chamblon, sur le terrain de Valmont. Et donc on n'arrive plus à accueillir d'autres Juniors parce que les vestiaires sont pleins, parce que les terrains sont surchargés. Même chose pour une équipe féminine ; l'équipe féminine voulait rajouter une équipe Junior féminine plus une autre équipe féminine. Nous n'avons pas pu répondre à ce besoin-là. Il y a des demandes aussi de la part d'Yverdon Sport, toujours dans le secteur de la formation, les moins de 15, 16, 17, 18, et il y a un accord avec Lausanne et donc des échanges à ce niveau-là, au niveau de cette formation-là.

Mais, les vestiaires sont en très mauvais état, le bâtiment est en mauvais état et on n'arrive plus faire face aux différentes demandes. Donc constatant ceci, le Service des sports a donc identifié avec les utilisateurs les différents besoins et a fait un cahier des charges, et a essayé d'imaginer qu'est-ce que pourrait être le stade agrandi. Alors, je n'ai pas toutes les réponses aux questions qui sont posées, parce qu'autrement, on ne vous demanderait pas un crédit d'étude puisque à la base c'est justement pour étudier, mais c'est donc pour développer l'étude en question que nous avons besoin d'argent et de l'aide de la part du Conseil communal et donc de cette somme-là.

Pour essayer d'aller dans l'ordre, maintenant, des questions que j'ai entendues. L'évaluation des besoins, on l'a donc faite, notamment, je l'ai dit, avec les acteurs et je reviendrai d'ailleurs sur la proposition de la Commission, après tout non, je ne vais pas revenir, je vais le faire tout de suite, qui dit d'intégrer les représentants des Clubs au COPIL de ce groupe de travail. On pense, au niveau de la Municipalité, que ce n'est pas une bonne idée. On comprend bien l'esprit, mais on va associer donc les utilisateurs, bien évidemment, mais pas au niveau du COPIL. Le COPIL est un élément décisionnel et donc on pourrait se faire imposer des éléments qu'on pourrait considérer comme n'étant pas nécessaires, puisqu'on va devoir faire attention aux deniers publics et ne pas faire exploser le projet. Donc, d'intégrer les utilisateurs au niveau de la réflexion, oui, au niveau du COPIL, on pense que c'est une fausse bonne idée, si je peux m'exprimer ainsi.

Le nombre d'équipes supplémentaires immédiates et bien je vous l'ai dit, on peut, de mémoire, quantifier peut-être à 6 ou 7 équipes qui ont déjà essuyé des refus, que nous n'avons pas pu mettre au niveau du stade municipal, sans parler évidemment de ceux qui sont aux Iles, que ça soit les Portugais, les Bosniaques ou d'autres équipes, que nous avons de la peine à caser d'une façon générale. Que cela soit, encore une fois, sur les terrains, qu'on ne résout pas avec ce problème-là, mais peut-être avec le terrain synthétique, mais je reviendrai plus loin dans la discussion, et puis en tout cas au niveau des vestiaires qui nous sont absolument nécessaires.

Maintenant, de trouver la bonne adéquation entre le positionnement du club phare, qui est Yverdon Sport, quoique je rappelle que les féminines sont, elles, en Challenge League, respect aux dames, qui sont donc plus hautes dans la hiérarchie footballistique, elles sont en Ligue nationale A. Mais elles sont donc plus hautes qu'Yverdon Sport qui est en 1^{ère} ligue et qui font les finales de 1^{ère} Ligue Promotion, ça a été rapporté. Alors, on a du faire historiquement, depuis que je suis Municipal, quelques interventions parce que justement le club était monté en ligue supérieure. Ça concernait quoi ? Ça concernait la sécurité, ça concernait l'éclairage parce que l'éclairage a des intensités extrêmement précises, notamment pour les retransmissions télévisuelles.

Alors vous avez dit qu'il y a une désertification au niveau des spectateurs. Il y a quand même quelques fidèles qu'on revoit de temps en temps au stade, mais évidemment il n'y en a pas beaucoup et ce n'est pas ce qui fait tourner la marmite du club. Donc, c'est difficile de mettre un

stade aux normes de la Challenge League, qu'il soit de la Ligue nationale A ou B anciennement pour comprendre, disons, les enjeux, puisqu'ils sont déjà en train de se battre maintenant pour passer en 1^{ère} Ligue Promotion, alors ils ont perdu, certes, mais pas de beaucoup. Et puis il y aura peut-être une chance supplémentaire samedi de rattraper le coup, en tout cas, c'est tout le mal qu'on leur souhaite. Cela ne semble pas être raisonnable de calquer la transformation du stade sur la situation du club parce que déjà ça voudrait dire qu'on devrait peut-être aller extrêmement loin au niveau des exigences telles que je suis en train de vous dire et puis, en plus, les normes changent régulièrement, donc peut-être que si on faisait ces transformations maintenant, du temps qu'ils montent, peut-être qu'on ne serait de nouveau plus aux normes.

Ce qui importe à la Municipalité et ce qui devrait nous importer c'est entretenir le bâtiment, fournir des locaux supplémentaires, faire en sorte que toute l'activité sportive, notamment dans le secteur de la formation et de la relève, puisse avoir lieu et c'est ce que l'on vise avec ce préavis.

Et puis, vous avez parlé aussi, est-ce que c'est juste de faire un restaurant ? Est-ce que c'est juste de faire des loges ou des locaux VIP ? Alors, les différents présidents qui se sont succédés à la tête d'Yverdon Sport ont mis de l'argent, voire beaucoup d'argent, et il faut aussi qu'ils puissent récolter de l'argent, autre que leur propre argent, et il faut donc qu'ils puissent négocier avec des entrepreneurs, avec des gens qui viennent faire du sponsoring classique et qui ont des attentes et donc, il faut fournir des conditions cadres qui permettent d'aller interpellier ces mécènes et ces aides-là. Donc, on pense que c'est juste dans un stade moderne d'avoir des locaux qui ont cette vocation-là.

Alors, évidemment la Ville ne va pas les mettre, dans ce cas-là, à disposition gratuitement, comme on le fait pour le reste des locaux, ou quasiment gratuitement, je peux vous donner après les chiffres si vous le souhaitez, de savoir ce que ça nous rapporte comme le restaurant est aussi une source de revenu. Vous l'avez dit, vous l'avez constaté, le projet qui est à CHF 7'600'000 est au-delà de ce qu'on a prévu au plan des investissements. Alors bien sûr que la Municipalité aurait pu dire : écoutez, tant qu'à faire on met le chiffre correspondant de CHF 7'600'000 dans le nouveau plan des investissements, c'était facile, évidemment. Et puis on aurait dû peut-être supprimer quelque chose, dans l'esprit qu'a dit mon collègue DESSEMONTET tout à l'heure. On n'a pas fait ça parce qu'on a voulu rester raisonnable dans l'histoire. On a dit : voilà, on a 5 millions, c'était 5 millions avant, maintenant on a mis 5.2 millions, la différence on va aller la trouver, alors on va la trouver où ?

J'ai expliqué à la Commission et au Conseil communal, vous avez aussi cette explication par le biais du préavis où on a donné l'orientation aussi de ce que l'on veut faire à Sports 5. A Sports 5, on veut faire un lieu basé sur la mixité entre la culture et le sport et il y a déjà des réflexions communes d'affectation, de répartition de ces locaux-là qui sont faites avec les deux services, évidemment sous contrôle de la Municipalité, mais bien sûr, aussi avec le Service de l'urbanisme, je ne veux pas me faire engueuler encore maintenant. Donc on travaille à trouver une solution financière, donc ça permet, vous l'avez vu, de créer une barre de logements d'étudiants et d'accueil pour les groupes de sport ou de musique, par exemple, et ceci va déboucher sur un DDP qu'on va négocier et que l'on va activer en plein, c'est-à-dire on va capitaliser sur le nombre d'années les francs par m² et que l'on va attribuer pour boucher cette différence qui nous manque de 2.4 millions.

En plus de ça, je le répète, le restaurant est un centre extrêmement important pour un stade, pour l'activité d'un stade, pour faire vivre, disons, et garder des équipes sur place et des spectateurs et donc, c'est extrêmement important de l'intégrer. C'est une source de revenus importante aussi qui devrait nous permettre aussi de boucler la boucle.

Alors on a de l'ambition, mais de l'ambition raisonnable si j'ose dire, c'est-à-dire encore une fois, on veut répondre à un besoin sportif, on veut répondre à un devoir qu'on a en tant que propriétaire et on ne veut pas s'aventurer, même si on souhaite qu'Yverdon Sport puisse accéder très rapidement à des ligues supérieures, à des normes qui seraient peut-être excessives actuellement de mettre en place pour peut-être un résultat qui n'est pas garanti du point de vue sportif. Alors, on pense que le cadre qui vous est donné, et bien, devrait pouvoir être raisonnable

et soutenu.

Maintenant, la pelouse synthétique, des années qu'on parle d'une pelouse synthétique, d'ailleurs dans le rapport je crois qu'on parle de 2011 pour M. VIAL, mais on en parlait déjà avant. Un terrain synthétique, quand on étudiait ça aux environs de 2010, et bien on était aux environs de 1.7 – 1.8 million, plus en fait, le fait de devoir clôturer puisqu'on ne peut pas passer d'un terrain à l'autre en fonction des terrains synthétiques qui se jouent en pantoufles et des autres qui se jouent avec des souliers à crampons, ça coûte environ, ça coûtait à l'époque 2.2 millions. Peut-être que maintenant on peut avoir des terrains moins chers. Allez savoir ! On peut aussi avoir des terrains d'occasion, parce qu'ils sont à la 4^e génération maintenant des terrains synthétiques. Alors vous pouvez retrouver peut-être des terrains d'occasion qui ont, disons, tous les défauts de jeunesse et d'époque, ça ne nous semblait pas être une bonne idée.

Par contre on a ouvert la discussion, c'est intéressant aussi de le savoir, avec les autres communes de l'agglomération, les sept autres communes de l'agglomération, plus les communes d'Orbe, Sainte-Croix et Vallorbe, pour avoir une politique sportive, une réflexion sportive au niveau des infrastructures. Pourquoi ? Parce qu'encore une fois, comme on l'a démontré avec Grandson où on a fait une piste de BMX sur Grandson, c'était une des premières fois, voire la première fois que la Commune d'Yverdon allait investir pour un équipement ailleurs que sur sa propre Commune. On peut estimer donc, qu'il y a peut-être des solutions avec d'autres communes pour des terrains synthétiques, puisque là, on a déjà de la peine à boucler la boucle financière, sans nous rajouter un ou deux millions pour un terrain synthétique qui, évidemment, serait extrêmement intéressant du point de vue sportif mais peut-être qu'on pourrait trouver, encore une fois, une formule avec Valmont ou avec d'autres communes.

Voilà Mesdames et Messieurs, on peut en discuter encore un moment, mais peut-être que je vais m'arrêter là et puis je vais voir si vous avez d'autres questions. Merci.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Juste, alors je comprends bien dans votre réponse que l'évaluation n'est pas encore complètement terminée et puis que, du coup, vous ne pouvez pas nous donner des chiffres en l'état actuel sur le nombre de vestiaires et ce genre de chose.

Néanmoins, j'aimerais revenir sur une de mes questions qui était celle de l'arbitrage, parce que cette question va nécessairement, je pense, se poser quand même à un moment donné. Comment est-ce que vous entendez, vous imaginez, arbitrer entre les différents besoins ? On a vu dans votre réponse qu'il y avait déjà de savoir quelle était la meilleure équipe, si c'était les hommes ou les femmes, voilà ! Est-ce qu'on donne la priorité aux hommes, aux femmes ou aux enfants ? Enfin, comment vont se faire ces arbitrages pour définir, finalement, à quels utilisateurs on répond en premier ou pas, quels sont les critères qu'on utilise ? Comment vous allez vous y prendre ?

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Le critère, ça va être un peu terre à terre, mais enfin, le critère qui va nous donner le cadre général va être le cadre financier. On a envie de respecter ce cadre financier parce qu'on sait que la Commune n'a pas beaucoup d'argent, donc il va falloir garder ce cap financier.

Ensuite de ça, pour répondre, si je dois répondre à cette question-là, je dirais que c'est évidemment les vestiaires qui vont être prioritaires. Alors, les vestiaires peuvent être pour dames ou pour hommes, on est d'accord que de ce côté-là, ils sont interchangeable, pas en même temps, on est d'accord. Donc c'est les vestiaires, c'est les équipements qui sont extrêmement importants. Alors si on devait, par exemple, économiser sur les salles VIP, malgré toute la théorie que je viens de dire, et bien c'est peut-être quelque chose qu'on devrait faire. Il faut donc que le

fonctionnement de base tourne, mais je crois que cela serait les vestiaires.

Le restaurant me semble extrêmement important dans une structure sportive de ce type-là et puis après, si on peut se payer des locaux de théorie, des locaux de salle de force ou des éléments pareils, c'est quelque chose qui pourrait se voir. Mais c'est bien donc, répondre aux demandes des utilisateurs en premier lieu et c'est ça qui devrait définir le choix de la Municipalité.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Juste deux petites questions pour revenir ce qui vient d'être dit. Je ne suis pas sûre d'avoir saisi.

Est-ce qu'avec ces 7.6 millions, nous serions aux normes si Yverdon Sport montait en Challenge League ou pas ? Parce que de ce que j'ai cru entendre, a priori, ça ne suffira pas, donc c'est-à-dire, s'il y a une évolution du club, on devra en plus faire des travaux complémentaires, si j'ai bien suivi ?

Deuxième élément : on est en train de parler d'investir 7.6 millions pour le football. Qu'en est-il par rapport à d'autres sports ? Parce que ce n'est pas le seul sport que nous avons dans cette Ville et notamment suite à la communication que nous avons reçue ce jour concernant le plan directeur des sports. Est-ce que ce n'est pas un peu mettre la charrue avant les bœufs que de vouloir prioriser la rénovation du stade alors qu'on est en train de faire consulter un plan directeur des sports avec peut-être aussi d'autres priorités pour d'autres sports dans la Ville.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Le stade tel qu'il est imaginé pour l'instant va correspondre à la catégorie où joue les clubs actuellement et même si Yverdon Sport montait en 1^{ère} Ligue Promotion et bien là on serait conforme.

Challenge League ? Je n'en sais rien parce que déjà un, pour monter en Challenge League, il faudra du temps puisqu'il y a déjà cette strate intermédiaire. Et puis les normes, pour les avoir vécues quelques fois et avoir discuté avec ISO quand Yverdon Sport était monté, et bien, ça changeait tout le temps. Il y a des négociations à faire de cas en cas parce que souvent on veut des stades de dernière génération, et les collectivités publiques, qui sont propriétaires des installations, n'arrivent souvent pas à suivre ce genre d'installation.

Alors les grands stades qui ont été cités tout à l'heure, ont été cités mais ont été couplés avec des centres commerciaux, avec toutes sortes d'autres choses et ce n'est pas ça qu'on veut faire. On veut faire un stade qui correspond à notre mesure actuelle et si, par hasard, il devait monter en Challenge League ou en Axpo Super League, et bien il faudrait qu'on regarde s'il y a des améliorations qui devraient se situer, notamment je dirais, au niveau des éclairages ou peut-être quelques normes de sécurité sur les fouilles d'entrée. Mais le bâtiment en lui-même, lui, il sera conforme parce que ce sont des normes qui sont classiques pour les vestiaires. Ils ne sont pas différents, ils ne sont pas plus grands, ils ne sont pas plus petits, ils n'ont pas d'autres formes. Donc le bâtiment en soi, oui, il y a peut-être des améliorations liées, encore une fois à l'éclairage, à la sécurité, mais ça ne nous semble pas être, disons, l'élément majeur pour l'instant.

Maintenant, je l'ai dit, ça fait des années qu'on doit transformer ou qu'on doit entretenir ce stade. Les bétons ont été examinés par des ingénieurs civils qui nous ont quand même signifié de graves lacunes, de graves problèmes de carbonatation, donc de toute façon on devra investir pour rénover, entretenir ces installations.

Alors le plan directeur des sports, vous le verrez, donne des grandes lignes. Il ne dit pas, par exemple, on va faire que du judo, que du foot ou que des choses comme ça. Il va donner une philosophie, une ligne directrice pour l'ensemble des sports, de dire comment on va traiter les différentes demandes et subsides qu'il va y avoir. On a déjà eu ce débat, de savoir comment on donne une espèce d'équité au niveau de la centaine de clubs qu'il y a actuellement. Mais, ce n'est évidemment pas du tout incompatible, parce qu'autrement ça serait sot, de vous faire cette

proposition-là et de sortir un plan directeur des sports en consultation derrière qui ne serait pas en adéquation avec le raisonnement en question.

Donc, on a fait des installations sportives au même titre qu'on a rénové, j'ai dit la patinoire ; on a fait le centre sportif des Iles ; on a fait le skatepark ; on vous propose maintenant de gérer le stade. On vous dit qu'on va suivre avec des propositions pour Sports 5. Donc tout ça a une certaine logique et c'est parfaitement compatible avec les éléments qui sont mentionnés, notamment dans le plan directeur des sports que vous allez pouvoir découvrir.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors à titre personnel, je voterai ce crédit d'investissement, car je suis convaincu que cette rénovation est nécessaire ; voilà plusieurs années que l'on parle de rénover le stade. La rénovation du bâtiment est nécessaire et il est surtout important de répondre aux besoins du mouvement Juniors et des différents mouvements qui utilisent cette infrastructure.

Mais j'aimerais appuyer tout d'abord un des vœux de la Commission qui demande d'associer les mouvements Juniors ainsi que les mouvements féminins et ainsi que les Azzurri, à la réflexion, à la démarche. J'entends que la Municipalité n'a pas l'intention d'intégrer ces différents mouvements dans le comité de pilotage. On ne veut pas faire de l'ingérence ou de la cogestion sur cette question. Mais j'invite vraiment la Municipalité à associer ces différents mouvements pour intégrer leurs besoins, car dans les positions et les discours que l'on a entendus aujourd'hui, il y a quand même un décalage qui est un peu dérangent, selon moi. Les besoins de ces différents mouvements sont très certainement liés à des espaces, à des surfaces, à des surfaces de jeux et l'ensemble du projet tel que présenté pour le moment nous parle d'infrastructures, d'équipements.

Alors j'entends bien que ces infrastructures et ces équipements : rénovation du restaurant, loges VIP, etc. sont nécessaires. Elles peuvent parfaitement être justifiées. Mais la priorité, selon moi, doit être donnée aux surfaces de jeu, pour permettre à ces différents mouvements de trouver de l'espace et de la place pour pratiquer leur sport. Ça, c'est le premier élément et j'aimerais, ici encore, appuyer le vœu de la Commission.

Deuxième élément, sur la cohérence du projet. On comprend qu'il y ait un lien très fort avec Sports 5. Alors il y a une proximité géographique d'une part, il y a aussi des liens qui vont être développés, puisque des logements pour sportifs devraient être développés dans ce secteur, c'est une très bonne chose. Il y a aussi un lien financier, manifestement les deux millions manquants vont pouvoir être trouvés à cet endroit, en générant une plus-value avec les droits à bâtir qui seront déployés sur ce secteur, c'est une très bonne chose.

J'aimerais toutefois, que dans le cas de cette étude, il y ait une cohérence entre le développement de ces deux projets d'une part, que vraiment il y ait une articulation très forte entre les rénovations nécessaires sur le stade et le développement du secteur Sports 5. Et j'aimerais aussi que la Municipalité ne travaille pas en vase clos et ne vienne pas devant ce Conseil avec un paquet ficelé qu'on ne pourrait plus toucher, mais profite de différentes occasions pour communiquer sur l'état d'avancement des réflexions et sur ce projet pour nous assurer qu'il réponde, effectivement, aux attentes et aux besoins qui ont été évoqués ce soir dans cette salle.

Mais pour le reste, je soutiendrai ce crédit d'investissement car il me semble nécessaire, mais avec ces deux vœux : associer d'une part, les mouvements qui utilisent l'infrastructure et d'autre part, communiquer de façon fréquente auprès de ce Conseil sur l'état d'avancement de la réflexion.

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vite fait pour répondre à M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS, associer les gens : oui, je vous le

garantis. On va donc associer les utilisateurs, comme d'ailleurs chaque fois qu'on fait un bâtiment, on doit associer, comme quand on fait les écoles, les principaux bénéficiaires, donc dans ce cas-là, c'est oui. C'était juste ne pas les associer au niveau du COPIL pur, mais au niveau de la réflexion bien sûr !

Et puis la cohérence avec Sports 5, je vous l'ai dit, avec Carmen TANNER et son Service, au niveau de la culture, et bien, on travaille main dans la main pour essayer de trouver la meilleure formule et on y associe aussi, évidemment, les différents intervenants qui sont sur place : Ecole de danse, etc. l'Amalgame. Donc ces gens-là participent, vont participer à cette réflexion et puis peut-être qu'on aura l'occasion d'en débattre, effectivement, avant qu'on arrive avec un projet ficelé et je pense que cela serait peut-être plus fort que d'arriver avec un projet définitif. On verra comment on peut répondre à cette question qui est tout à fait intéressante.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

Y-a-t-il d'autre demande de parole ?

Cela ne semble pas être le cas, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une large majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une large majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, nous votons.

Vote

Le PR17.02PR est accepté à une large majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre le projet de rénovation et d'agrandissement du stade ;

Article 2 : Un crédit d'étude de CHF 300'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement (n° 17.910600.17 Etude stade municipal) et amortie en 5 ans au maximum.

11. PRÉAVIS
N° PR17.03PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 400'000.- POUR LA MISE EN CONFORMITÉ OIBT DU PARC IMMOBILIER PROPRIÉTÉ DE LA VILLE POUR LA PÉRIODE COURANT DE 2017 À 2020.

RAPPORTRICE : MME JOËLLE BETTEX

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Joëlle BETTEX, Catherine CARP, Marceline MILLIOUD, Marisa PARDO, Jean-David CHAPUIS et Robin DELISLE. M. Nicola DI MARCO était absent et non remplacé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Joëlle BETTEX ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Stéphane BALET :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR17.03PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à faire procéder aux contrôles et mises en conformité des bâtiments propriété de la Ville en application de l'OIBT sur une période de 4 ans, de 2017 à 2020 ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 400'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.331400.17 « Mise en conformité OIBT du parc immobilier » et amortie en 10 ans au plus.

12. POSTULAT

DE M. LE CONSEILLER VASSILIS VENIZELOS DU 2 MARS 2017 POUR UN VRAI DÉBAT SUR L'AVENIR DU PETIT GLOBE.

RAPPORTEUR : M. GILDO DALL'AGLIO

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Aude BRIAND, Anne-Louise GILLIÉRON, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Gildo DALL'AGLIO, Philippe GRUET, Vassilis VENIZELOS et Christian WEILER.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Je ne vais pas me contenter de lire seulement les conclusions, parce qu'après réflexion, j'ai estimé que ce ne serait pas très juste, vis à vis des, à peu près, mille personnes qui ont signé une pétition et qui méritent des explications un peu plus fournies. Donc je me permettrai de vous lire le rapport, pour vous, pour ceux qui l'on lu, en tout cas ici, ce sera peut-être une redite et aussi pour les personnes qui nous regardent.

Alors tout d'abord, un bref rappel historique :

Donc par le préavis 31 du 4 août 2000, la Municipalité sollicitait un crédit de CHF 510'000 pour l'achat et la reconstruction du théâtre élisabéthain du Clédar (qui sera ensuite renommé le Petit Globe). Ce crédit avait été accordé par notre Conseil et l'exploitation du théâtre a débuté dès 2007 jusqu'en 2016.

La programmation et l'animation de ce lieu avaient été confiées dans un premier temps à l'Association du Petit Globe animée par deux couples impliqués dans le milieu du spectacle. Suite à une séparation, les membres de cette équipe ont jeté l'éponge en 2014 et un nouveau concept, baptisé Club Paradis, a été mis en place jusqu'à l'été 2016.

Depuis septembre 2016, ce théâtre n'est plus exploité. Le Service de la culture a fait le bilan des activités organisées et décidé de réorienter sa politique d'animation des Rives du lac.

Constatant l'absence d'offres de reprise et compte tenu de l'état dégradé de ce théâtre éphémère qui aurait nécessité des gros investissements pour une durée de vie limitée, la Municipalité a décidé de s'en séparer sous forme de don à une association intéressée.

En ce qui concerne l'état du bâtiment et les coûts d'entretien :

Il convient de rappeler que ce théâtre est une structure éphémère. Son mode constructif n'est pas destiné à durer dans le temps : les joints et les matériaux utilisés vieillissent mal.

De gros problèmes d'étanchéité ont été constatés, les structures boisées sont endommagées, les risques d'inondation du tableau électrique sont réels.

Pour une remise en état, URBAT a estimé qu'un montant de CHF 200'000 serait nécessaire, ceci sans compter une mise aux normes ECA.

Depuis l'investissement initial de CHF 510'000, la Commune a donc investi CHF 85'000 pour les travaux d'entretien courant. Nous pouvons donc constater, qu'à ce jour, ce théâtre, pour la seule partie bâtiment, a coûté environ CHF 600'000.

En ce qui concerne le bilan de l'exploitation culturelle :

Dans les années post-Expo 02, il s'agissait de redynamiser les Rives du lac et l'acquisition de ce théâtre répondait à cet objectif. Il devait permettre de faire le lien entre les saisons culturelles qui s'achèvent en mai et reprennent en septembre. Il a bien rempli son rôle les premières années avec toutefois une baisse progressive, mais bien réelle, du nombre de spectateurs et une programmation trop « pointue » qui a pu décourager la présence d'un large public.

Les deux dernières années animées par le Club Paradis n'ont pas permis de relancer la fréquentation et l'offre artistique était en décalage avec la demande observée en période estivale. Par exemple, on observait que lors des soirées de beau temps, le public se retrouvait dehors.

Fort de ce constat, le dicastère des affaires culturelles a décidé de renoncer à poursuivre cette expérience théâtrale indoor (pardonnez-moi pour l'expression, enfin à l'intérieur) et affecter le budget disponible sur d'autres projets : par exemple, l'annualisation des jeux du Castrum, qui

vont avoir lieu cette année, un nouveau projet d'animation en plein air des Rives du lac, intitulé « La Dérivée », qui va être lancé cet été 2017, vous en avez eu un écho par une communication.

Pour ce qui concerne les subventions versées pour les dix saisons d'exploitation du Petit Globe, elles totalisent environ CHF 800'000, soit un montant global de CHF 1'400'000 avec les coûts liés à l'acquisition et à l'entretien de la structure.

En ce qui concerne la légalité de la procédure de démolition, c'est de là qu'a surgi en fait la pétition et la contestation de pas mal de personnes :

Lors de la publication de la décision de déconstruction/démolition du Petit Globe par la Municipalité, de nombreuses voix se sont élevées pour protester contre la disparition de ce théâtre ainsi que sur la procédure utilisée.

Depuis lors, les oppositions ont été levées par la Municipalité et aucun recours n'a été formulé.

Une pétition mettant en cause la procédure utilisée a été adressée au Conseil communal. La commission des pétitions a examiné cette pétition et a conclu à tort ou à raison, on ne va pas refaire le débat ici, que la démolition du Petit Globe était de la compétence municipale s'agissant d'un bien mobilier...

Par ailleurs, la Municipalité a demandé un avis de droit interne qui conclut que les dépenses occasionnées par la démolition de la structure seront manifestement en-dessous de la limite de CHF 50'000, soit dans les compétences de l'Exécutif.

L'avenir du Petit Globe :

Parmi les offres de reprise, la Municipalité a retenu 2 propositions crédibles :

- Tout d'abord, l'école équestre Shanju, qui souhaitait implanter la structure à Gimel. Mais le terrain pressenti ne répondait pas aux exigences légales, ce projet ne pourra donc pas se réaliser.
- Reste la deuxième proposition crédible, l'Association pour le Développement des Energies Renouvelables (ADER), qui nous a recontacté et qui souhaite reprendre cette construction pour en faire une maison de l'énergie ouverte au public. Le lieu d'implantation reste encore à définir.

En ce qui concerne les coûts, c'est une question qui a été posée par la Commission, l'ADER assumerait les frais de déconstruction, transport et stockage de la structure. Quant à la démolition des fondations, des structures en dur et autres éléments fixes seraient, évidemment, à charge de notre Commune, tout en gardant, évidemment, les amenées techniques, les amenées électriques, les évacuations d'eau, etc. On ne sait jamais, ça pourrait peut-être resservir à l'avenir.

En conclusions :

Compte tenu de ce qui précède et, c'est ça l'élément important, principalement du fait que le Service de la culture a estimé plus adéquat de réorienter le concept d'animation des Rives du lac vers des activités plus adaptées à la saison estivale, M. le Conseiller VENIZELOS a décidé de retirer son postulat.

M. le Président Stéphane BALET :

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS, je vous passe la parole pour nous confirmer que vous retirez ce postulat.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors oui, je confirme effectivement que je retire ce postulat.

Je suis satisfait que le débat ait eu lieu. Nous avons été plusieurs, au sein de ce Conseil et au sein de la Commission, à avoir eu l'impression que le débat avait été tronqué, a été pollué par des questions techniques et juridiques alors qu'il aurait été beaucoup plus sain, à notre sens, d'avoir une discussion sur le fond et sur l'opportunité de maintenir ce théâtre à cet endroit dès le début. Voilà, c'est la raison pour laquelle ce postulat a été déposé.

Le débat a eu lieu en Commission, alors à titre personnel, alors c'est peut-être une vision nostalgique, voire romantique, liée à ce lieu et liée à ce théâtre, à titre personnel, j'aurais préféré que le théâtre soit maintenu avec une activité culturelle à cet endroit. Toutefois, je comprends les raisons qui ont poussé la Municipalité à vouloir s'en séparer. D'une part un bâtiment vétuste, comme cela a été dit, et cela me réjouit de savoir que ce bâtiment aura un avenir et aura une deuxième vie, une troisième vie même, avec cette association l'ADER probablement.

On pourrait peut-être, d'ailleurs, proposer à l'ADER d'implanter ce théâtre sur la Commune d'Yverdon. Cette idée mériterait d'être creusée, selon moi, et surtout une nouvelle activité culturelle sur les Rives du Lac. Une activité culturelle qui est réjouissante, qui est intéressante, qui nous permettra de fréquenter ces Rives.

Donc pour ces deux raisons : d'une part, le bâtiment qui aura une troisième vie quelque part sur le territoire vaudois, yverdonnois ou ailleurs en Suisse. Et d'autre part, une activité culturelle qui nous permettra de fréquenter ce lieu avec une nouvelle animation, je retire effectivement mon postulat M. le Président.

M. le Président Stéphane BALET :

Comme le postulat a été retiré, il n'y a plus de raison de parler de vote sur cette prise en compte du postulat, forcément, à moins que quelqu'un souhaite encore prendre la parole sur ce sujet, je vous propose de passer au point 13 de notre ordre du jour.

Oui, j'ai oublié de remercier le rapporteur de la commission pour son travail, et je le prie donc de prendre place, ce qu'il a déjà fait.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

13.1

Un Postulat de M. le Conseiller Julien WICKI (Renforcer l'exemplarité des marchés publics pour lutter contre le travail au noir et les abus de la sous-traitance)

Un postulat, donc, je continue dans ce moment lecture, comme ça, je procède à mon tour à la lecture de ce postulat. J'espère que vous avez eu le temps de le découvrir dans vos groupes. Il concerne donc la question des adjudications pour les marchés publics. Il s'intitule « Renforcer l'exemplarité des marchés publics pour lutter contre le travail au noir et les abus de la sous-traitance ».

Depuis quelques temps, le canton de Vaud et les partenaires sociaux ont développé de nouveaux outils pour améliorer les conditions de travail dans le secteur de la construction. La carte professionnelle, par exemple, est un outil efficace contre le travail au noir en permettant de s'assurer que les travailleurs d'un chantier sont déclarés même si elle souffre encore de certains défauts de jeunesse.

Le test vaudois intéresse d'ailleurs beaucoup la Société Suisse des Entrepreneurs qui souhaite l'étendre au niveau romand puis suisse (La Liberté, 21.07.16). Autre outil, la « charte éthique vaudoise des marchés publics » signée par le Canton, l'Union des communes vaudoises et les partenaires sociaux à l'été 2016, propose aux maîtres d'ouvrage publics d'inclure des critères éthiques clairs dans leurs appels d'offre. Bien utilisée, cette charte peut être une bonne barrière contre les abus souvent constatés dans la sous-traitance.

Enfin les partenaires sociaux, en collaboration avec MétéoSuisse, ont développé un système de

bulletin. Si MétéoSuisse estime que les conditions météorologiques sont exceptionnellement mauvaises, les entreprises doivent prendre des mesures pour protéger la santé des travailleurs en les faisant travailler à l'abri ou en arrêtant les travaux. Si les travaux sont arrêtés pendant une période, le maître d'œuvre accepte une prolongation du délai d'autant.

C'est pourquoi ce postulat demande à la Municipalité trois choses :

- D'abord d'encourager les soumissionnaires à se munir de la carte professionnelle aussitôt que son règlement aura été débarrassé de ses quelques défauts de jeunesse, et de tendre alors vers son utilisation la plus systématique possible.
- De respecter les recommandations de la charte éthique et les inclure dans les contrats d'adjudication. En particulier, la commune d'Yverdon, en tant que maître d'œuvre, s'engage à inclure dans l'appel d'offre l'obligation pour les soumissionnaires à annoncer le recours à la sous-traitance (art. 3 de la Charte). Elle s'engage aussi à soumettre à la commission paritaire et aux partenaires sociaux les noms des soumissionnaires afin que ces derniers puissent informer la commune d'éventuelles procédures en cours contre ces soumissionnaires.
- Enfin, d'utiliser le système d'alerte mis en place par MétéoSuisse et les partenaires sociaux et de prolonger les délais de réalisation lorsque des alertes sont lancées, ce qui va dans le sens de la convention collective de la construction qui demande la prise en compte des conditions météorologiques.

La plupart de ces différentes mesures sont en vigueur dans différentes villes, ainsi qu'au niveau cantonal à la satisfaction des partenaires sociaux. Les syndicats y voient une manière d'améliorer très concrètement les conditions de travail sur les chantiers. Les entreprises qui respectent les règles du jeu, elles, y voient une protection contre la concurrence malhonnête de celles qui ont recours au travail au noir et à la sous-traitance abusive pour casser les prix de leurs offres.

C'est pourquoi je vous invite à prendre en considération ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité pour traitement.

Et je me permets peut-être d'ajouter deux, trois détails sur ces mesures, notamment une formulation qui peut vous paraître étrange pour la première mesure qui est celle d'encourager la carte professionnelle du moment que les quelques défauts de jeunesse de son règlement auront été expurgés.

La carte professionnelle est un excellent outil qui fait consensus à la fois auprès des toutes petites entreprises, des entreprises plus grandes, voire de très grandes entreprises du domaine de la construction. C'est aussi une carte qui est plébiscitée par les syndicats, mais c'est vrai qu'elle souffre de quelques défauts de jeunesse. Un exemple très concret : actuellement toute entreprise qui a décidé d'avoir la carte professionnelle ne peut avoir recours qu'à des entreprises qui ont, elles aussi, la carte professionnelle. Etant donné que cette carte n'est possible que pour les entreprises du Canton de Vaud, tout simplement, ça veut dire qu'une entreprise ne pourrait pas avoir recours, comme sous-traitant, une entreprise du canton de Neuchâtel, Genève, etc. Etant donné que toutes les entreprises n'existent pas forcément sur notre territoire.

Ça c'est une disposition qui semble être pour l'instant un peu trop contraignante tant que ce n'est qu'un exemple vaudois. Cela ne m'a pas semblé suffisant pour éliminer l'utilisation de cette carte professionnelle, mais par contre mentionner ce genre de défaut peut peut-être pousser à une plus rapide modification de son règlement.

Un autre point de précision sur la deuxième mesure, notamment sur l'obligation que le maître d'œuvre a de soumettre à la commission paritaire et aux partenaires sociaux les noms des soumissionnaires. Ça peut sembler être une procédure assez lourde, elle est en fait très simple, elle est appliquée à l'Etat de Vaud depuis 2005. C'est un mail que le maître d'œuvre envoie et il a une réponse dans les cinq jours qui lui dit, si oui ou non, et bien les entreprises ont une

procédure en cours, ont eu une procédure pour travail au noir, etc.

Voilà, donc c'est une procédure très simple qui est utilisée depuis longtemps, depuis plus de dix ans à l'Etat de Vaud et qui fonctionne bien et qui permet, et bien justement, d'éliminer les moutons noirs qui parfois polluent encore le secteur de la construction.

Voilà, je vous remercie.

M. le Président Stéphane BALET :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 lettre a) de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

Discussion sur le postulat

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le postulat de notre collègue Julien WICKI contient, sans aucun doute, des éléments qui méritent d'être étudiés avec soin dans un domaine qui, vous le conviendrez, est assez complexe.

En effet, la thématique de lutte contre le travail au noir est une préoccupation de nombreux acteurs économiques, que ce soit du côté des syndicats, des chefs d'entreprises et ce soir, une fois encore, une préoccupation des groupes politiques.

Le groupe PLR et Centre Droite souhaite néanmoins que le texte soit renvoyé tout d'abord en Commission avant de se prononcer, de manière à éviter une éventuelle surréglementation. Cela devrait permettre aux membres de la commission de prendre connaissance des nombreuses mesures que la Municipalité a d'ores et déjà prises dans ce domaine. Notre Conseil pourra ensuite statuer en toute connaissance de cause.

Voilà, je prie donc M. le Président de bien vouloir soumettre cette proposition au vote au terme de nos discussions.

M. le Président Stéphane BALET :

Demande de renvoi à une commission

Merci M. le Conseiller. Alors effectivement, s'il y a une demande de renvoi à une commission, à ce moment-là, je rappelle que c'est un cinquième des membres qui doit le demander.

La discussion est ouverte sur cette proposition.

La discussion n'est pas demandée, nous votons.

Vote

La demande de renvoi du postulat à l'examen d'une commission est accepté par largement plus du cinquième des membres.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.2

Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Plan de stationnement, places de parc réservées pour les services et soins à domicile)

On nous dit et on nous répète que nous allons, dans un proche avenir, vers une population de plus en plus vieillissante. On nous dit également que ces personnes âgées resteront de plus en plus à leur domicile. D'une part, car nos EMS sont et seront saturés et d'autre part aussi parce que le maintien à domicile est une solution pleine d'intérêts.

Venons-en à mon propos. Nous avons des services à domicile pour aider ces personnes et nous connaissons principalement le CMS et La Solution. Les personnes qui travaillent dans ces

sociétés sont obligées de travailler avec une voiture de service. Souvent, elles sont obligées de se parquer où elles peuvent et parfois, elles le font sur des places interdites et reçoivent des amendes pour parcage illicite. Il paraît évident qu'il vaut mieux qu'elles consacrent du temps à soigner plutôt qu'à chercher une place de parc.

Donc voici ma question :

Est-ce que notre Municipalité, dans le cadre du plan de stationnement, a réfléchi à ce problème qui demande certainement une intéressante étude.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Merci M. le Conseiller de nous avoir transmis votre question et je vais vous répondre.

On y a réfléchi puisqu'il y a déjà une solution. Donc, des institutions qui pratiquent des soins à domicile ont la possibilité d'obtenir un badge Parking P, anciennement Parking Card, ça vient de changer de nom, sous forme d'autorisation spéciale qui leur octroie le droit de dépasser le temps de stationnement dans les zones à disques et dans les zones payantes.

Pour les zones payantes, ils s'acquittent, sur facture, du temps de stationnement effectif qui se fait, si c'est eux qui paient, après ils se font rembourser par la société en question. Techniquement, les collaborateurs de ces institutions sont dispensés de placer le disque ou de payer au parcomètre, mais activent simplement leur application smartphone lorsqu'ils stationnent et la désactivent lorsqu'ils quittent la zone. Cette solution leur permet de stationner sur n'importe quelle case du domaine public sans nécessiter de réserver des places ou de privatiser des zones à cet effet.

Voilà, j'espère avoir répondu à votre interrogation.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je vous remercie de votre réponse, mais mon intervention vient surtout pour ces gens-là qui interviennent le soir, à partir de 17h00 - 18h00 le soir, pour aller porter des soins aux personnes âgées parce qu'il y a des personnes âgées qui doivent subir des piqûres ou qui doivent subir des traitements à heures fixes. Et c'est justement dans cette période-là, depuis 17h00, que dans tous les quartiers en général, les parcs sont très difficiles à trouver.

C'était dans cette optique-là que je posais la question. Parce qu'en journée c'est très facile de trouver une place de parc, vu qu'aujourd'hui qu'on va mettre des macarons un peu partout. Mais ces macarons sont disponibles jusqu'à 18h00. A partir de 18h00 n'importe qui peut se parquer jusqu'au lendemain matin, 6h00 du matin ou 8h00 du matin.

Donc, ma réflexion, elle est, c'est pour ces personnes qui vont donner des soins le soir, qu'elles puissent trouver une place facilement et qui soit disponible, c'était dans ce sens-là que je voulais poser ma question.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

La problématique je la comprends bien. Mais il faut bien être conscient que souvent ils tournent. Ça veut dire que vous allez peut-être trois semaines, je prends n'importe quoi comme exemple, mais vous allez peut-être aller trois semaines au quartier de la rue des Moulins, puis après ça s'arrête parce que la personne, parce qu'il n'y a pas que des personnes âgées, il y a aussi des personnes qui peuvent être accidentées qui ont besoin de ces services. Donc la personne du CMS ou de La Solution ou d'autres institutions va aller que trois semaines. Donc on doit réserver une place de parc juste-là ! Ce n'est juste pas gérable ! Ça change beaucoup, il y a un tournus tout le temps, tout le temps, perpétuellement.

Donc, c'est vrai que c'est peut-être une problématique dans les quartiers un peu plus occupés, en général, ils trouvent. On n'a pas de plaintes à ce niveau-là et même s'ils sont un peu mal

parqués, normalement, ils ne sont pas amendés, à part s'ils sont devant une sortie ou carrément sur un trottoir, il ne faut pas exagérer non plus. Mais voilà, il y a quand même aussi beaucoup de consilience de notre part, par rapport à ça.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je vous remercie de votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.3

Une Interpellation de Mme la Conseillère Morgane BALET (Motif de refus du projet "Les Incroyables Comestibles")

Mon intervention porte sur « Les Incroyables Comestibles ». Cette association a pour but de mettre en place des potagers urbains. Elle s'est inspirée d'une petite ville anglaise qui, suite à une crise économique, s'est transformée en un grand potager urbain.

En Suisse romande, l'idée n'est pas de transformer une ville en potager, mais de créer à certains endroits stratégiques de petites zones cultivables. Les habitants pourront ainsi semer et planter des fruits et légumes. Les entretenir et enfin les consommer en toute gratuité.

Cela fera des lieux de rencontre et des sujets pour engager la discussion. N'avez-vous jamais rêvé de manger une petite fraise avant d'aller faire votre marché ? Les gens se réuniront dans une démarche citoyenne active et participative. Tout ceci pourrait engendrer un nouveau dynamisme.

Cette association a amené une initiative sur des potagers urbains collectifs à la Municipalité. L'idée était de mettre en place dix bacs en bois remplis de terre dans des lieux stratégiques de la Ville. Ils seraient mis à disposition de tous pour cultiver et consommer des légumes et fruits de saison.

Après plusieurs discussions et malgré une modification à trois reprises de cette initiative, la Municipalité l'a rejetée.

Cette objection me questionne car cette démarche a déjà été mise en place à Lausanne, Nyon, Vevey, Morges, etc. Yverdon est la deuxième ville du Canton, ne devrait-on pas montrer l'exemple ?

Nous avons toute les conditions pour éventuellement tester une année, regarder comment se déroule cette action et valider une collaboration l'année d'après. De plus, l'espace public appartient aux concitoyens et cette démarche est citoyenne. Ne devrait-on pas la soutenir ?

Il y a bien sûr un risque de vandalisme, mais ce risque-là est le même que pour les pots de fleurs et autres décorations des espaces verts de la Ville. Et si on n'essaie pas, c'est évident que cela ne fonctionnera pas.

Au vu du refus de la Municipalité, l'association a demandé aux personnes privées possédant des endroits accessibles à tous. Nous pourrions donc quand même voir de petits potagers urbains se créer.

Ma question est la suivante :

Quels sont les motifs qui ont poussé la Municipalité à refuser le projet ?

M. le Président Stéphane BALET :

Mme la Conseillère, vous avez déposé une interpellation, avez-vous 5 membres pour appuyer

votre interpellation ?

C'est le cas, merci bien.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Mme la Conseillère, c'est moi qui vais vous répondre car ce dossier est rentré par la porte de la Commission Agenda 21, commission que je préside, autour d'une demande de participation financière pour prendre en charge la moitié de la création des bacs, voilà.

La Commission Agenda 21 a accepté cette demande financière et l'a transmise, comme il se doit, à la Municipalité, puis celle-ci a demandé quelques éclaircissements, notamment autour du cadrage, autour de l'usage de l'espace public et c'est donc l'Agenda 21, la cellule Agenda 21 qui a suivi ce dossier. La nature des éclaircissements a porté sur l'esthétisme des bacs, des précisions sur les emplacements et une convention qui pourrait s'appliquer dans ce cas de figure-là.

Alors il est vrai, Mme la Conseillère, que c'est un projet dans l'air du temps. Ça touche à des thématiques intéressantes, comme la nature en Ville, le partage, l'économie du partage, l'initiative citoyenne.

Néanmoins, et pour vous répondre, Mme la Conseillère, la Municipalité n'est pas parvenue à s'identifier à ce projet et pour plusieurs raisons :

- L'esthétisme des bacs avec la crainte qu'ils ne s'intègrent pas bien aux espaces publics, donnent un air négligé et qu'ils soient trop visibles.
- Crainte aussi du vandalisme, comme vous l'avez mentionné, et crainte d'un éventuel manque de suivi d'entretien par l'association.

Voilà pour les raisons qui ont motivé la Municipalité à refuser ce projet. En espérant que cela répondre à vos interrogations, merci Madame.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Est-ce que dans ses réflexions, la Municipalité a intégré les expériences menées justement dans d'autres villes qui semblent plutôt être assez prometteuses, ou s'est simplement cantonnée à des a priori yverdonnois pour refuser ce projet qui semble pourtant fleurir et se réaliser de manière relativement intéressante à d'autres endroits ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

La Municipalité a évidemment étudié, Mme la Municipale l'a dit, on est revenu trois fois en Municipalité, donc on n'a pas balayé d'un revers de main cette proposition. Mais pour toutes ces raisons qui ont été évoquées, effectivement, nous n'avons pas accroché, nous n'avons pas senti ce projet au point de le soutenir.

On a quand même, néanmoins, mis en avant d'autres possibilités parce qu'il y a eu des essais. Il y a eu Jardin de Poche qui a été fait à Pierre-de-Savoie, pour finir c'est le Service des travaux qui a dû s'en occuper. Donc au bout d'un moment, j'entends, les gens qui s'étaient intéressés à ceci l'ont laissé tomber et donc c'est quelque chose qui n'a pas fonctionné.

Il existe des possibilités d'avoir des jardins, et peut-être d'avoir des lieux, où on peut se retrouver tels que vous venez de le développer. Je rappelle qu'il y a les Jardins du Cœur, il y a des zones aux plantages, où la Commune pourrait aussi mettre à disposition un terrain, s'il le fallait, pour faire, disons, des cultures qui seraient dans cet esprit-là, pourquoi pas ?

Mais on ne voyait pas tellement comment, esthétiquement, tout ça pouvait se marier dans des parcs publics avec la difficulté d'avoir un carré à une esthétique douteuse, c'est vrai. Et puis,

d'imaginer que certains allaient se donner de la peine de travailler ces jardinets et d'autres viendraient simplement cueillir ceci. Mais pourquoi cueillir ici, pourquoi cueillir ailleurs, pourquoi c'est permis ici, pourquoi ce n'est pas permis ailleurs ? Cela ne nous semblait pas super clair comme idée.

Alors, la réponse qu'on a pu donner ou qu'on peut donner, c'est que c'est vrai que la Municipalité n'a pas répondu favorablement à ce projet. Mais qu'il existe des possibilités, je le dis, pour tous ceux qui ont envie de s'adonner au jardinage, voire d'offrir s'ils le souhaitent, les légumes ou les tomates ou les fruits qu'ils cultivent. Encore une fois, il y a des terres qui sont cultivables, je le répète, dans le secteur du plantage, des Jardins du Cœur et accessoirement ça peut se faire aussi dans des zones chez des privés. Si vous avez des terrains et vous souhaitez le faire, pourquoi, disons, ne pas les mettre à disposition. Mais l'espace public, en tant que tel, les parcs de la Commune n'ont pas été identifiés comme ceci par la Municipalité.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Ma question est simple :

Est-ce que si ce projet se réalise, il serait envisageable ou respectivement licite ou permis, de planter du chanvre ?

Merci de votre réponse.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Ma question, et j'apprends ceci aujourd'hui, lorsqu'on a reçu la transmission du groupe des Verts de leur interpellation, on ne nous a jamais parlé de montant financier.

Et j'apprends aujourd'hui que la Commune, au travers de l'Agenda 21, doit participer financièrement à cette opération, cette action citoyenne.

Alors ma question est simple :

Quel est le montant, au niveau de la Commune, qu'on devrait engager ?

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Il n'y a aucun montant engagé par la Commune et du coup la Commission Agenda 21 parce que le projet a été refusé, qu'on s'entende bien.

Après, tout citoyen peut déposer un projet d'une association, comme c'est le cas ici, avec des thématiques qui doivent répondre aux trois critères du développement durable et dans le cas du territoire yverdonnois comme c'était le cas pour ce projet-là.

Mais là, il n'y a aucun engagement, du coup aucun argent qui n'est engagé.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Mme la Municipale, permettez-moi de revenir sur la question de mon préopinant, je fais aussi partie de la Commission des finances :

Quel était le montant de la demande présentée à l'Agenda 21, en francs, s'il vous plaît ?

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Il s'agissait, à peu près, d'une demande de mille francs.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Je comprends très bien les arguments, enfin certains des arguments émis par la Municipalité. Je

trouve tout de même un tout petit peu regrettable qu'on mette l'accent sur le côté esthétique des choses.

Chers collègues, il y a des choses plus horribles que d'éventuels poireaux, voire cannabis, hein Johann ! qui pourraient pousser, ici ou là, à Yverdon. Alors si vous voulez vous opposer à la demande de Mme la Conseillère BALET, essayez de trouver des arguments un peu plus sérieux.

Mme la Conseillère Morgane BALET :

Je remercie la Municipalité pour les réponses qu'elle m'a fournies et je peux comprendre certains arguments, mais pas tous.

C'est pourquoi, je propose au Conseil d'adopter la résolution suivante :

Le Conseil communal invite la Municipalité à observer rapidement les expériences mises en place sur le domaine privé, à prendre connaissance des expériences des autres villes qui en possèdent et de bien vouloir revoir son avis sur la question afin de ne pas décourager ce type d'initiative citoyenne et bénévole.

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est ouverte sur l'adoption de cette résolution.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je me demandais si ce projet-là était en lien avec l'idée qui est récemment sortie à Lausanne, en fait, de faire des uritrottoirs, c'est-à-dire des bacs à fleurs dans lesquels on puisse en même temps uriner. Est-ce que c'est quelque chose en lien avec ? Ça je pense que ça aura un usage urbain, tous les weekends, assez intensif et ça permettra à vos légumes de pousser plus rapidement.

M. le Président Stéphane BALET :

M. le Conseiller RAMCHURN, je vous prierai dorénavant de bien vouloir utiliser les usages en vigueur, c'est-à-dire M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers, avant de poser vos questions.

M. le Conseiller Jacques FIVAZ :

Il l'a déjà dit une fois.

M. le Président Stéphane BALET :

Oui, mais en principe, on le fait chaque fois !

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Tout d'abord, je ne crois pas que les Yverdonnois soient plus sales ou moins bien élevés que les citoyens vaudois, européens qui ont déjà expérimenté ce type projet. Donc à mon avis, on peut prendre le risque.

Deuxièmement, je rebondis sur ce que M. CAND disait tout à l'heure : la question de l'esthétique. Je pense qu'on peut tous être d'accord sur le fait que c'est quelque chose qui est extrêmement subjectif et que ce serait assez dommage de s'arrêter à cette seule préoccupation. A mon sens, j'ai vu les bacs, tels qu'ils avaient été construits le weekend dernier de manière participative et qui seront aux Jardins du Cœur. Personnellement, je les trouve bien plus jolis que les bacs en Eternit dans lesquels poussent les charmantes fleurs du Service STE. Voilà, ça c'est mon avis, mais encore une fois c'est très subjectif.

Et enfin, sincèrement à titre très personnel, mais aussi en écoutant ce qui a pu se dire dans la

Dépôt Résolution

rue, au marché ces derniers samedis, je trouve vraiment que pour une somme pareille, pour des enjeux qui sont quand même assez dérisoires en terme de savoir, est-ce qu'il y aura ou non de l'urine dans le bac à légumes ? etc. Ça donne une image quand même assez négative aux associations et aux élans citoyens qui peuvent se construire. C'est une démarche qui me semble positive, qui est dynamique, qui est gratuite, à peu près, qui va pouvoir mettre des gens ensemble autour d'un projet qui se veut durable. On touche à quelque chose, quand même, de fondamental qu'est la nourriture. C'est vraiment quelque chose qu'on pourra partager, alors quand on nous dit : vous pourrez le faire sur le domaine privé, bien sûr qu'on peut le faire sur le domaine privé, mais on touche un peu à l'essence même du projet qui est de le faire sur le domaine public pour pouvoir partager ensemble ce genre de chose !

Les Jardins de la Ville, si je ne m'abuse, il y a deux ans d'attente pour avoir une parcelle. Donc c'est une solution qui n'est pas forcément, en tout cas en l'état actuel, réaliste. Et vraiment, j'ai l'impression pour donner aussi une belle image d'Yverdon-Les-Bains, c'est aussi ce genre de petites démarches et de petites actions qui font plaisir, qui font du bien, qui font aller de l'avant et qui donnent une image positive. Je trouve extrêmement dommage qu'on doive avoir cette discussion ce soir, mais j'espère qu'on pourra vous convaincre à revoir votre position.

Et j'encourage mes collègues à soutenir la résolution.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'interviens dans le cadre de la partie associative. Finalement, ils parlaient de réaliser déjà certains projets au niveau privé. Et j'aimerais encourager cette démarche, bien entendu. Qu'ils fassent d'abord leurs essais, bon ils ont déjà commencé aux Jardins du Cœur. J'ai été voir un peu quelques articles qu'ils avaient postés sur leur site internet et je trouve que la démarche est finalement très bien, et finalement, ne me pose aucun problème. Et puis, c'est aussi dans un cadre privé et associatif.

Maintenant sur le terrain communal, c'est une autre histoire. On parlait de la comestibilité des légumes qui pourraient y pousser. C'est vrai que cela reste encore assez douteux. Certains reportages disent l'inverse. Donc il faudrait aussi se pencher sur cette question-là avant de vouloir l'encourager sur le domaine public. Mais j'aimerais que cette association continue dans le cadre privé et qu'elle travaille dans ce sens-là pour peut-être nous faire changer d'avis à ce sujet.

Voilà, donc je n'irai pas forcément dans le sens de cette résolution, qui pour moi contraint la Municipalité, finalement, à aborder dans le sens de, finalement réouvrir ce dossier qu'elle a déjà refermé, finalement, et plutôt d'encourager vraiment cette association à continuer pour nous faire, finalement, changer d'avis dans la mesure du possible.

Voilà, je vous remercie.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Moi, je pense qu'on devrait placer ce projet sous le cadre de la cohésion sociale. Parce qu'il y a dans cette Ville, des personnes âgées qui ont des jardins, et qui mettent du gazon parce qu'elles n'ont plus la force de faire leur jardin. Et je trouve dommage parce que ce sont des endroits qui le permettraient, et la démarche permettrait aussi aux jeunes de côtoyer leurs aînés. Et je me demande s'ils ne devraient pas être proactifs et faire un appel par rapport aux personnes qui se trouvent en difficulté. Je crois que la démarche serait la même : il n'y a pas besoin d'être sur la voie publique pour que tout le monde voie les bacs et puis prenne des risques, peut-être, je ne sais pas s'il y a des risques avec les problèmes, disons, de gens qui ne sont pas très bienveillants par rapport à ces cultures sur le domaine public. Mais je crois qu'il y a peut-être une démarche qui doit être faite dans une autre direction : ce serait une bonne manière de rendre attentif aussi les jeunes à leurs aînés.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Ce samedi, je m'apprête à aller à Fribourg en emportant un certain nombre de pots avec des fleurs pour aller fleurir le pont des Zaehringen. C'est une pratique qui s'est ouverte il y a quelques années là-bas : on apporte des pots le matin, les gens viennent, échangent, repartent avec d'autres pots et il y a un aspect de convivialité, de cohésion sociale qui me paraît très intéressant.

Pour ma part, je trouverais mesquin qu'on refuse CHF 1'000 pour tenter une petite expérience. J'abonde dans le sens de ce qu'a dit Mme ROULET, profitons déjà des contacts avec les privés. Il y a là effectivement quelque chose d'important à réaliser. Et puis, effectivement, faisons le chemin. Il y a certains giratoires à Yverdon sur lesquels la Commission de gestion s'était posé des questions quant à leur esthétique. Et je pense que vous pourriez certainement faire mieux sur certains giratoires avec vos légumes. Par contre, je vous déconseillerais, effectivement, de les consommer après.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

L'idée n'est pas si mauvaise que ça, de faire ces bacs, mais comme ma collègue Pierrette ROULET-GRIN, je trouve que, vraiment, cette association, regardez vers les personnes âgées qui ont des jardins, faites un essai avec ces gens-là, savoir s'ils vont suivre cette culture, savoir s'ils vont la continuer, parce que c'est un truc qui est tout nouveau, tout beau, tout neuf. Mais il y a un suivi après dans les cultures : il faut désherber, il faut entretenir, il faut récolter. Donc ça c'est aussi un grand travail.

Donc ces gens-là, il faudrait déjà qu'ils fassent un essai pour voir s'ils arrivent à suivre. Ils aimeraient suivre, oui, ça peut-être. Mais cet essai faites-le déjà avant que sur le terrain public, faites-le chez des gens particuliers. Cherchez des particuliers, je suis sûr que vous allez en trouver. Et c'est ça qui est intéressant, c'est de voir si les gens arrivent à faire. Comme ça a été précisé, vers moi, dans le quartier de Pierre-de-Savoie, c'était un magnifique départ, mais ça a été vite un échec. Donc avant de vous lancer là-dedans, faites ça chez un particulier, puis regardez le suivi, ça c'est important.

Mme la Conseillère Morgane BALET :

J'entends bien, je vais dire, parce que évidemment, essayer d'abord dans les privés, mais c'est ce qu'il va se faire et ma résolution porte sur, justement, regarder comment ça se passe chez les privés et ensuite, revenir sur le sujet pour savoir comment est-ce que nous on va réagir.

Alors évidemment, l'espace public ça peut être discutable, concernant les ronds-points après ils ne seront peut-être plus comestibles, mais il y a d'autres endroits que les giratoires ou, ça s'appelle « Incroyables Comestibles » pas pour rien. Tout ça pour dire que c'est plus une, pour moi, quelque chose de symbolique, quelque chose d'encourager une association qui veut faire quelque chose et pousser le mouvement. Je pense que ça peut apporter un dynamisme, voilà !

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

J'avoue que je suis un peu interpellée par rapport à la vision de la Ville, du vivre ensemble, de l'espace public où la générosité, le partage, la gratuité, la convivialité devraient se faire discrètes, si possible dans des endroits à l'écart, chez des privés, plutôt que dans l'espace collectif et je trouve assez interpellant que ce soit la vision qu'on veut promouvoir à Yverdon, du vivre ensemble.

Applaudissements

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Il y a encore aussi un autre aspect de ce projet-là qui n'a pas encore été relevé jusqu'à

maintenant, c'est le rôle éducatif.

Etant parent de trois filles, par exemple, je vois très bien avoir de tels bacs dans une place comme le parc japonais pour que les enfants qui vivent, par exemple, dans des appartements et qui n'ont jamais vu un jardin, puissent une fois voir une plante de tomate ou une courge ou d'autres. Et je crois que jusqu'à maintenant tout le monde a été tellement bien éduqué et responsabilisé pour savoir qu'on ne fait pas ni pipi sur les fleurs, ni d'autres vandalismes et donc je pense que pour les légumes ça peut être aussi le même état d'esprit qui pourrait fonctionner.

Et pour l'espace privé, je rappelle aussi que l'espace privé c'est un espace fermé au public, donc ça veut dire que ce n'est pas un espace où tout le monde peut aller et où tout le monde peut participer à ce projet.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Alors j'avais une petite suggestion : peut-être qu'il serait bien de commencer par mettre éventuellement des bacs là où on habite, soit devant un locatif, devant les maisons pour pouvoir déjà arroser, parce que si vous êtes en période de sécheresse, je ne sais pas comment vous allez faire avec vos bacs, s'ils sont placés nulle part. Mais je pense que ce serait bien déjà de les avoir à portée de mains. C'est vrai que ce n'est pas une mauvaise solution, ce n'est pas pour écarter vraiment la chose, mais c'est vrai qu'on ne peut pas les mettre n'importe où, voilà.

M. le Président Stéphane BALET :

Merci Mme la Conseillère. Je vous propose peut-être à ce stade, parce qu'à mon avis on s'éloigne un peu, de vous relire la résolution tout de même :

Le Conseil communal invite la Municipalité à observer rapidement les expériences mises en place sur le domaine privé, à prendre connaissance des expériences des autres villes qui en possèdent et de bien vouloir revoir son avis sur la question afin de ne pas décourager ce type d'initiative citoyenne et bénévole.

M. le Conseiller Christian WEILER :

Quand on a une bonne idée et je pense que c'est une bonne idée, ça doit se développer, on doit le travailler. Ce n'est pas forcément la Municipalité qui doit regarder le travail qui a été fait. Quand un club veut se développer, il se développe, il fait ses expériences, il travaille puis il vient présenter ses résultats. Si la Municipalité doit suivre tous les magnifiques projets, ça ne va pas être possible.

Probablement que cette association doit faire ce travail. Il y a des possibilités, des pistes qui ont été offertes. Les écoles peut-être pourraient être des lieux intéressants où ces bacs pourraient fleurir. Là, il y a des possibilités qui doivent se faire. Mais c'est à cette association de venir devant la Municipalité, de venir devant le Conseil, devant d'autres personnes, pour présenter les évolutions et les résultats qu'ils auront obtenus et ce n'est pas à la Municipalité d'aller les suivre. Je crois que vous mettez un peu la charrue dans le mauvais sens.

Et puis concernant l'esthétisme, je suis aussi très ému par un poireau qui pousse et par d'autres petites choses, ça m'intéresse aussi beaucoup. Mais c'est vrai que ce n'est pas toute l'année. Il y a des périodes creuses et que c'est moins facile à faire vivre ces espaces, surtout dans les endroits où je rappelle quand même que l'esthétisme a beaucoup compté. Quand on a dû emménager certains de nos parcs publics, ça a été beaucoup discuté. Il faut aussi faire attention à ce qu'on y met à l'intérieur, ce n'est pas n'importe quoi qu'on peut le mettre sans défigurer un lieu.

Donc bravo, continuez, allez de l'avant et venez présenter des résultats, il y a des pistes, je pense que vous avez du travail à faire avant que ce soit la Municipalité qui doit travailler.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Peut-être que je me trompe, mais si j'ai bien compris, tout l'enjeu de la discussion c'est que la Municipalité doit donner son accord pour pouvoir avoir un usage accru du domaine public, quelque chose comme ça. Et ensuite, il y a la Commission Agenda 21 qui donne ou pas les CHF 1'000 de subvention. Mais il faut bien que la Municipalité se positionne parce que le projet ne peut pas avoir lieu autrement, donc on est obligé.

L'association a, si je ne trompe pas, déposé son projet devant la Municipalité à plusieurs reprises M. WEILER ! Non, ce qui est demandé maintenant, c'est que la Municipalité revoie son premier jugement. Voilà, c'est ça qui est demandé. Qu'elle étudie le dossier, ce qu'elle a déjà fait d'ailleurs pour pouvoir le refuser, elle l'a déjà étudié une fois, qu'elle rouvre le dossier au vu des expériences qui sont faites sur le territoire privé en ce moment. Première chose.

Deuxième chose, oui, on entend beaucoup de choses, on imagine beaucoup de choses aussi, ce qui est normal, personne n'a encore vu les bacs, enfin voilà on ne sait pas forcément à quoi ça peut ressembler. Peut-être juste une question de dimension : dans le projet qui a été proposé à la Municipalité et qui a été refusé, on parle de combien d'emplacements dans la Ville ? Ça représente quelle taille à peu près ? Peut-être juste pour qu'on puisse se figurer aussi l'ampleur du projet, notamment pour les questions aussi de suivi, très important, qu'évoquait M. FORESTIER.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Mme la Conseillère, pour vous répondre, à la fin des pourparlers nous étions sur une phase test d'un an sur trois emplacements.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Je vous préviens tout de suite, je ne vais pas faire avancer le débat. Je voudrais simplement revenir sur certains arguments et certains points de vue qui ont été donnés de part et d'autre d'ailleurs dans les deux ailes de l'assemblée.

J'étais parti sur une question d'esthétique, c'est peut-être pas très sérieux non plus parce que nous sommes 100 conseillés, à peu près 85 ce soir, je pense que nous avons 85 versions différentes de l'esthétique, donc je ne vais pas insister là-dessus.

Il y a néanmoins un certain nombre de choses qui ont été dites et qui m'ont interpellé. Je pense d'abord à ce qu'a dit M. le Conseiller Daniel COCHAND, mille balles, euh pardon, mille francs, c'est des peanuts pour une Ville comme Yverdon. Et mille francs pourrait facilement servir à installer une plantation d'arachides, par exemple.

Ensuite, je reviens aussi sur ce qu'a dit Mme ROULET-GRIN, qui y verrait une possibilité d'intégrer les personnes âgées dans les activités sociales. Je suis très sensible à ce qu'elle a dit, d'autant plus que dans 15 jours à peu près je serai une personne âgée, puisque je serai à la retraite, donc je me sens concerné. Je pense que c'est une excellente chose, Mme ROULET-GRIN, mais toutes les personnes âgées n'ont pas nécessairement la possibilité de mettre un terrain à disposition. Donc, il y a une idée, il faudrait peut-être creuser.

Je reviens aussi sur ce qu'a dit M. le Conseiller Ervin SHEU tout à l'heure, je pense que c'est peut-être là le plus important. Il y a dans cette opération proposée par Mme Morgane BALET une mesure éducative et nous autres en tant qu'autorité législative de cette Ville, je pense que nous avons à favoriser des mesures que nous jugeons tous je pense, à moins qu'il y ait des oppositions mais je ne pense pas, que nous jugeons tous éducatives. Facilitons ce genre de choses, dépensons un billet de CHF 1'000 et puis allons-y, on ne risque pas grand-chose.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Une dernière question/précision : on a entendu M. le Conseiller WEILER parler d'éventuellement

mettre ce genre de bacs vers les établissements scolaires. Sauf erreur de ma part, les établissements scolaires appartiennent à la Commune, donc est-ce que les établissements scolaires peuvent lancer cette initiative sans l'accord de la Municipalité ou pas ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Sauf erreur, ça existe déjà à Léon-Michaud. Il y a ce genre de démarches qui existent avec des classes, donc oui, c'est possible.

Comme on l'a dit, ce n'est pas les mille francs bien sûr, ce n'est pas la somme, que ce soit mille, deux-mille, ce n'était pas le montant, c'était l'emplacement de ce genre de bacs dans les parcs publics, c'était ça le débat chez nous, au niveau de la Municipalité. Maintenant, tout le monde s'accorde à dire que ça peut être intéressant dans différents secteurs, alors on a cité tous pêle-mêle les Jardins du Cœur, les plantages pour autant qu'ils soient libres évidemment, des zones privées, peut-être aux abords des écoles pour avoir un côté pédagogique, c'est ce genre d'éléments qu'on inviterait, cas échéant, cette association à regarder, mais pas la démarche qui nous est faite maintenant. Ce n'est pas la même, c'est de dire invitons la Municipalité à revenir en arrière sur sa décision.

Et évidemment que ce n'est pas l'esprit de ce que l'on est en train de dire maintenant, à moins que, disons, la demande change d'orientation bien sûr. Parce qu'autrement pour l'instant la Municipalité ne change pas, jusqu'à preuve du contraire - on ne va pas siéger en plénum - disons, de discussions.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je n'ose le croire, mais peut-être que parmi vous, il y en a un ou deux qui, depuis le début de ce débat, ont consulté leur tablette ou leur smartphone, mais je n'ose le croire étant donné le sérieux de l'assemblée qui nous caractérise habituellement. Mais si vous l'avez fait, vous avez peut-être remarqué que M. TRUMP vient de décider de sortir de l'accord de la COP21 ce soir.

Alors, je n'oserais pas non plus faire le parallèle, parce que ce serait un peu audacieux. Mais n'empêche que la simultanéité est quand même troublante et peut-être ne soyons pas, nous, les TRUMP de la Suisse romande en refusant ainsi...

Exclamations de l'assemblée

Merci, merci oui, je le mérite un peu, je le mérite un peu c'est vrai. Mais je vous rappelle quand même qu'outre le gag, les villes sont les premières concernées par le réchauffement climatique, que parmi ces moyens de lutter contre le réchauffement climatique, il y a la végétalisation de ces villes et que du coup, ces toutes petites gouttelettes de mesures, et bien, elles peuvent servir à aller dans le bon sens. Ma foi, on peut rire, tout comme quand on rigole quand quelqu'un nous dit : mais pourquoi tu ne vas pas voter ? Ce n'est pas un vote qui va changer après tout. Eh bien oui, nous on se bat pour que chaque vote change quelque chose, puis ce soir on se bat pour trois bacs de légumes ! Peut-être que ça peut paraître un peu ridicule, ce ne l'est peut-être pas autant que ça.

Et je rappelle effectivement, comme l'a fait M. le Président il y a quelques instants, qu'ici on ne parle que d'une seule chose, c'est une résolution qui demande de laisser la fenêtre ouverte à trois bacs de légumes. Ça me semble être un effort mesuré pour notre Ville, pour les années à venir. Voilà, merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je me permets de m'offusquer de l'intervention de M. WICKI, je trouve que votre raccourci est tout à fait discutable, voire désagréable, voire malhonnête. Et je pense que vous ne devriez pas tenir des propos de cette sorte-là. Ça ne rehausse pas le niveau et en tout cas ça n'aide pas à

avoir un débat serein.

Applaudissements

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte sur, je le rappelle quand même, la prise en compte ou non de la résolution.

Est-ce que quelqu'un souhaite encore s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que quelqu'un souhaite que je relise la résolution ou est-ce que ça a peu d'importance ? Si ce n'est le cas, nous votons.

Vote

L'adoption de cette résolution est acceptée à une courte majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.4

Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Taille dans le plan des investissements. Où est passé le Passage St-Roch ?)

Je remercie Mme Morgane BALET qui m'a laissé le micro à la bonne hauteur.

Tout à l'heure, j'ai écouté avec intérêt M. le Municipal Pierre DESSEMONTET qui évoquait une ligne de crédit qui avait survécu à des remaniements de divers plans des investissements. Or, à la lecture du plan des investissements que nous venons de recevoir, j'ai été interpellé par une absence de taille. Il s'agit du passage St-Roch, un très ancien projet, mesure 9 du rapport d'AggloY 2^e génération 2012, classé en priorité A, dont la subvention confédérale est déjà assurée, et de plus cet objet a fait l'objet précisément d'une motion de la commission qui avait planché sur la rue de l'Industrie. Cette motion date du 5 mars 2015, soit il y a plus de 2 ans.

Et en m'apprêtant à poser ma question à la Municipalité, je fais œuvre de mémoire puisque cette motion ne figure même pas aux archives dans la catégorie motions, mais elle s'y trouve simplement dans la catégorie interventions puisque rien ne s'est passé à son sujet depuis 27 mois.

Alors ma question est double et je n'attends pas de réponse ce soir puisque je n'ai pas fait parvenir cette question à l'avance :

- Pourquoi ce projet de passage St-Roch, dont la finalisation et la validation ont normalement été faites auprès d'AggloY au printemps 2016, ne figure-t-il pas dans le plan des investissements ?
- Et deuxièmement, que ce passe-t-il à l'heure actuelle, au sujet de cette motion ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est vrai que nous avons, nous sommes en train de, peut-être, changer notre fusil d'épaule concernant ce passage St-Roch.

Nous avons, nous l'avons étudié dans le cas de l'AggloY, on a eu d'ailleurs l'occasion d'en discuter dans le cadre de ce Conseil. Et puis nous butons, nous avons buté sur le fait qu'il n'y a plus d'autorisation ou de droit de passage quand on arrive dans, sur l'ancien territoire Paillard ou HPI. Ce qui veut dire que les propriétaires actuels n'ont plus d'obligation de laisser passer les gens, donc on pourrait faire un passage qui débouche sur rien. Vous en conviendrez, c'est relativement désagréable.

D'autant plus qu'on vous l'avait dit déjà, les CFF en avaient profité, sur le temps, pour rajouter une troisième voie plus basse, qui fait qu'on doit faire des constructions extrêmement onéreuses pour descendre sous la troisième voie CFF qui fait que le budget avait dépassé de, sauf erreur, de l'ordre de 3 millions.

Et puis, lors des discussions que nous avons eues, notamment avec les promoteurs du secteur Landi où il y a la tour qui est en construction où il y a les bâtiments qui sont en construction, il y a une réflexion qui est faite pour fournir un cheminement de mobilité douce, parallèlement évidemment à la voie CFF, tel qu'il est prévu dans les différents plans, mais aussi sous la voie CFF, pour retrouver le quartier de Clendy-Dessous et la direction du lac. Et ceci est une orientation nouvelle, c'est vrai, qui devrait déboucher sur un rapport puisqu'il y a une motion, M. le Conseiller, qui devrait expliquer ceci, mais c'est une information que je vous donne du pourquoi cet élément ne figure plus actuellement au niveau du plan des investissements.

Donc, une difficulté, c'est-à-dire de ne plus avoir d'autorisation de passer chez le propriétaire actuel des anciennes usines HPI et peut-être une nouvelle possibilité de relier la gare au lac par un passage souterrain, mais qui serait décalé quelque peu du côté de l'ancien hôpital et du secteur de Clendy.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je remercie M. le Syndic pour cette explication.

Il n'en reste pas moins que la Commission qui avait travaillé sur la rue de l'Industrie, s'est trouvée devant un projet qui n'était pas satisfaisant au niveau des différentes circulations. Et c'est tout naturellement que les membres de la Commission ont compris qu'il fallait aller de l'avant en permettant, malgré tout, la réalisation de cette route partiellement insatisfaisante. Et si on voit le rôle qu'elle joue à l'heure actuelle à Yverdon, elle était absolument nécessaire. Mais il n'en reste pas moins que lorsque nous avons discuté, le problème était de pouvoir garantir en parallèle à cette route, des déplacements pour la mobilité douce. Et ce projet, que j'avais contribué à lancer, mais qui était largement partagé par la Commission, avait tout son sens.

Alors moi j'entends bien une chose, c'est qu'à l'heure actuelle on a des difficultés à réaliser un projet. Et je pense que la Municipalité rencontre beaucoup de difficultés dans ce projet et je ne vais pas vous refaire un historique de deux pages A4 que j'avais établi à l'époque pour dire toutes les occasions manquées par rapport à ce projet. Et bien je n'aurais pas envie qu'on s'arrête simplement ici, parce qu'il faut se montrer un peu ferme vis-à-vis de promoteurs qui, à un moment donné, seront les premiers contents aussi, d'offrir aux habitants de ce quartier, la possibilité d'aller non pas vers le lac, mais de pouvoir revenir vers la Ville en empruntant un passage sécurisé.

Alors bien sûr qu'il a maintenant un autre prix, autrefois c'était un million que s'était engagé Intershop à mettre dans la balance pour réaliser lui-même le projet. On a raté cette occasion, je ne vais personne attaquer ce soir, là. Aujourd'hui on revient avec une situation qui est complètement différente.

Alors, bien sûr, techniquement on saura passer sous ces voies ferrées et la Municipalité, je crois le savoir, a pris une option qui serait celle de soulever les voies parce que c'est plus intelligent de soulever un peu la voie que de creuser plus profond et d'arriver je ne sais pas dans quel frigidaire ou autres qui auraient été enterrés là-dessous. Alors, on a une option technique, après c'est de la négociation avec les gens qui possèdent ces terrains et je pense qu'on doit se montrer ferme à Yverdon.

On va accueillir une nombreuse population à Yverdon et on se rend compte à quel point il est important qu'on prévoie d'abord toutes les mesures qui permettent aux gens de se déplacer et par tous les moyens possibles. Et je pense que c'est une anticipation qui est nécessaire. Alors si j'apprends aujourd'hui de la part de M. le Syndic que la Municipalité change son fusil d'épaule, et bien la Municipalité aura l'occasion de revenir sur le sujet et nous aurons l'occasion d'en

débatte. J'étais quand même en droit, en portant la responsabilité de cette motion, de venir ce soir à m'étonner que ça ne figure pas au plan des investissements. J'ai maintenant une réponse, mais ça ne veut pas dire que je dormirai bien ce soir.

Je vous remercie pour votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.5

Une Question de M. le Conseiller Martin LOOS (Application nouvelle réglementation rues à sens unique et circulation des vélos en bidirectionnel lorsque la place le permet)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les autorités doivent prévoir dans les rues à sens unique, une exception de contresens pour les cycles et les cyclomoteurs avec la signalisation idoine, sous réserve bien entendu, que le manque de place ou toutes autres raisons ne s'y opposent pas. Ceci en application de l'article 18 de l'Ordonnance fédérale sur la signalisation routière.

Plusieurs rues de notre Ville permettraient ces aménagements qui permettraient ainsi de densifier le réseau praticable en deux-roues et de raccourcir les temps de trajet. Un an après l'entrée en vigueur de ces nouvelles conditions, la Municipalité peut-elle nous informer quant à la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Pour vous répondre, la Municipalité va inclure tout ça aussi dans le plan des circulations. Ça en fait partie, puisqu'il y a des rues qui vont peut-être changer aussi de sens, qui vont passer de sens interdits peut-être en double sens ou carrément en interdiction totale.

Donc, on ne va pas se précipiter pour tout changer maintenant alors que le plan des circulations est en route et que ça fait partie du rapport complet du plan des circulations.

Voilà ce que je peux vous répondre pour aujourd'hui.

M. le Conseiller Martin LOOS :

Donc si je comprends bien, ça veut dire que c'est en cours, mais que ça viendra dans le prochain plan des circulations.

Merci beaucoup pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.6

Des Remerciements de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Démantèlement du trafic de drogue à Yverdon-les-Bains)

Oui, ce soir, je vais prononcer des remerciements. Ça concerne le démantèlement du trafic de drogue à Yverdon-les-Bains.

Je tiens tout particulièrement à remercier notre Syndic, M. Jean-Daniel CARRARD, Mme Valérie JAGGI WEPF, Municipale de la police, et Mesdames et Messieurs les Municipaux. Je remercie également notre police intercommunale, la police cantonale, qui depuis plusieurs semaines effectuent un travail remarquable avec conscience et professionnalisme.

En effet, ce trafic de drogue qui perdure depuis des années soit sur la place de la Gare, au jardin

japonais et dans le centre de la Ville n'était plus tolérable. Que nous soyons de gauche ou de droite, nous devons tous ensemble lutter contre ces trafics pour protéger nos jeunes de ce fléau qui nous empoisonne la vie au sens propre et figuré. Merci.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Merci, Mme la Conseillère, pour vos remerciements. Je pense que le corps de police en sera touché. Je pense que le corps de police sera particulièrement touché par vos remerciements.

C'est quelque chose, c'est une opération de grande envergure et je précise aussi : il y a effectivement la gendarmerie, mais on a aussi un appui de toutes les polices communales et ça c'est quand même quelque chose qu'il faut souligner. Je tiens aussi à les remercier pour leur engagement, leur sens de solidarité et politique dont ils ont pu faire preuve parce qu'on a un fort appui des autres polices communales. Merci encore pour vos remerciements.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.7

Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Effet suspensif du recours bloquant les travaux de réalisation de la route de contournement)

Tout d'abord, j'aimerais remercier Mme WAGNIÈRE d'avoir pensé à remercier également Mme METRAUX dans ses remerciements.

J'en viens à ma question. On l'a entendu dans les communications tout à l'heure, mais on a aussi pu le lire dans la presse au mois d'avril, le « 24 heures » nous apprenait en effet, qu'un effet suspensif bloquait le début des travaux de réalisation de la route de contournement.

Ce projet a fait l'objet, vous le savez, d'une votation populaire en 2012 et selon ce qui avait été annoncé à ce moment-là devait « être réalisé dans les 3 ans, pour un coût de 15 millions de francs et régler ainsi les problèmes de circulation à Yverdon ». La garantie que cet ouvrage sera réalisé « dans les 3 ans », soit à l'horizon 2015 est aujourd'hui fortement compromise.

Nous savons, en outre, que depuis le vote de crédit d'investissement de plus de 32 millions que la promesse relative au coût de l'ouvrage, de cette route, ne pourra pas, non plus, être honorée.

Nous n'avons maintenant plus qu'à espérer que cette route « stoppe véritablement les bouchons » dans toute la Ville, sans quoi les citoyens d'Yverdon auront le sentiment d'avoir été floués sur toute la ligne et avec raison.

Bien que les Verts, nous n'ayons jamais caché notre opposition à cet ouvrage, il nous semble important d'être clair en même temps et transparent vis-à-vis de la population, sur la capacité de la Municipalité à réaliser ce projet. Et c'est la raison pour laquelle nous avons l'honneur de lui poser les questions suivantes :

1. Quelles sont les prochaines échéances relatives à ce recours ? Et est-ce que l'effet suspensif pourrait être levé ? Et dans quel délai ?
2. Un des principaux griefs porte sur la possibilité de réaliser des zones à 30 km/h sur l'ensemble des pénétrantes de la Ville. Et la Municipalité a annoncé être favorable à cette mesure, on l'a entendu d'ailleurs au sein de ce Conseil. Or, une telle décision relève des compétences du Canton : donc quelle est la position, est-ce que la Municipalité peut nous dire quelle est la position du Canton sur cette question ? Et est-ce qu'elle a reçu des garanties du Canton que nous pourrions effectivement mettre ces pénétrantes à 30km/h ?
3. Enfin, les zones 30 pourraient aussi avoir un effet de dissuader les automobilistes d'utiliser cette route de contournement. Et d'ailleurs, l'idée de zones 30 sur les pénétrantes contredit

les études de mobilité, notamment le plan TIM, qui ont été menées jusqu'ici et qui affirment clairement que pour que la route de contournement fonctionne, les pénétrantes doivent être à 50km/h. Alors quel est l'avis de la Municipalité sur ce point, par rapport à cette dernière question ?

Je vous remercie.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Route de contournement : 5 ans après, où en est-on ?

La phase d'étude obtenue était bien prévue sur 3 ans depuis l'acceptation du préavis. Le préavis a été validé en novembre 2013. Les travaux auraient dû débuter en avril 2017. La délivrance du permis est bloquée par un recours.

En ce qui concerne le crédit d'investissement de 32 millions, je n'y reviendrai pas, nous avons fait, en décembre, sur la séance, vous avez eu toutes les explications sur ces 32 millions, donc c'est inutile de revenir aujourd'hui surtout qu'on m'a communiqué les questions cet après-midi à 15h45.

Pour tout le reste, il y a une procédure en cours et nous tenons à un devoir de réserve.

Voilà la réponse que je peux vous donner ce soir.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Je suis un peu surprise quand même, enfin j'entends bien que vous êtes surpris par l'effet tardif de ces questions. Mais je pense que les Yverdonnois ont quand même le droit d'avoir des informations sur l'évolution de la procédure, sur le moment, enfin s'il y a une chance que l'effet suspensif soit levé, quand ?

Et puis de savoir dans quelles mesures le Canton nous autorise en effet à aller de l'avant par rapport à une compétence qui relève, enfin à un domaine, une question qui relève de sa compétence et j'aimerais, si possible, avoir des éléments de réponses quand même sur ces questions-là.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

On vous donnera effectivement les informations quand on sera en mesure de les donner, c'est-à-dire qu'il y a une procédure qui est en cours, il y a donc des avocats qui défendent les arguments des uns et des autres et dès qu'on sera en mesure de pouvoir vous donner un délai on le fera.

Les éléments sur les pénétrantes sont aussi des travaux qui sont en cours, donc en fait, ces études-là sont déjà confiées aussi pour pouvoir voir dans quelles mesures on peut garantir tout ce qu'on a promis et aller dans le sens d'une solution transactionnelle, une discussion avec les opposants.

Donc un travail en cours, mais actuellement on ne peut pas répondre à ces questions.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je ne reviendrai pas sur la partie juridique, voire du dossier qui semble entièrement confidentiel. Peut-être juste sur la question peut-être plus politique et stratégique amenée dans la dernière question de ma collègue, qui avait d'ailleurs été soulevée à de nombreuses reprises en Commission : c'était de savoir comment quelque part, la Municipalité comptait honorer sa promesse envers les opposants, comptait quelque part réussir à faire des pénétrantes à 30km/h tout en ayant un concept TIM qui a été approuvé en séance de Municipalité qui dit, quelque part,

un peu le contraire.

Alors, on peut revenir sur beaucoup de choses, mais c'était plutôt en termes de stratégie politique. Comment est-ce que vous imaginez concilier ça ? Est-ce que ça veut dire, si les études seront en cours, que le concept TIM est en révision ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

On peut faire la guerre avec les opposants ou les recourants ou on peut essayer de voir s'il y a des solutions qui sont transactionnelles.

Et ce que je viens de vous dire c'est qu'on essaie de voir s'il y a des solutions qui sont transactionnelles. Il semble que oui, mais pas avec les opposants mais avec la technique. Et la technique, et je l'ai dit, on est en train d'étudier pour pouvoir fournir toutes les réponses qu'on doit fournir pour, disons, assurer un 30km/h dans les pénétrantes. Mais pour cela, il faut faire des études et je ne peux pas en débattre maintenant puisqu'on n'a pas les résultats de ces études, mais qu'on a pris les mesures qu'il faut pour pouvoir assurer et assumer les décisions de la Municipalité.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Je remercie la Municipalité pour sa réponse. Je remarque simplement, enfin j'entends simplement que des promesses ont été faites et que la Municipalité nous dit qu'elle attend quand même encore un certain nombre de réponses avant de savoir si ces promesses pourront être tenues donc j'espère pour ma part, qu'elles pourront l'être.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Une votation populaire a eu lieu. Un comité d'initiative s'est défoncé pendant des mois pour arriver à un résultat et ce comité d'initiative, ensuite, est entré, non pas en léthargie, mais est entré dans une phase de respect du fonctionnement de nos institutions.

Et si on regarde de nombreux projets qui ont été conduits dans notre Ville, j'accorde un satisfait qui est total à STE et à la manière dont ce Service a empoigné ce problème extrêmement difficile depuis des années. Et ce n'est pas à Madame qui s'exprime ici, de prendre la place au profit d'un lapsus des initiants pour s'exprimer là-dessus. Les initiants font complètement confiance et il me semble que depuis que ce projet est parti, je suis moi-même membre non pas seulement de « Stop aux bouchons » mais aussi de Pro Vélo. Il y a des tas de liens qui ont été créés et tout le monde a compris qu'on devait tirer ensemble à la même corde pour que tout le monde tire parti de la meilleure façon de se déplacer en Ville.

Alors, je trouve que c'est rallumer une mauvaise guerre que de venir avec vos questions qui tiennent, pour moi, plus de l'idéologie et de la mauvaise acceptation d'une défaite. Je m'avance en disant cela, mais je n'accepte pas que vous apportiez dans cette discussion l'idée que la population d'Yverdon a été flouée.

Vous mettez finalement en doute un travail honnête et sérieux. De même, vous pourriez dire que M. Daniel COCHAND a floué les gens quand il a lancé l'idée d'un passage St-Roch. Oui, il vous a floué parce qu'il était honnêtement sûr que ce passage pourrait être réalisé pour moins cher. Et maintenant, de toute façon ce n'est pas le coût du passage qui pose un problème, c'est la mauvaise humeur de certains propriétaires qui ne veulent pas laisser passer les gens sur leur terrain.

Alors j'aimerais presque vous inviter à ce qu'on ne rallume pas une guerre là-dessus. Il y a un Service qui a travaillé dans des conditions difficiles et en plus de ça, je m'étonne que vous en veniez à poser des questions auxquelles seul le Canton peut apporter sa réponse. Ce n'est pas

nous qui allons dire au Canton comment il doit régler le problème.

Merci de votre attention.

Applaudissements

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.8

Une Question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO (Suite donnée à la résolution adoptée par le Cc le 06.10.2016 concernant l'amélioration des conditions de travail des Conseillers communaux)

La question, en fait, elle m'est venue en début de séance, lorsque j'ai vu les Municipaux et Président tomber la veste, enfin tous ceux qui avait une veste, se déshabiller progressivement.

Ma question va donc à Mme la Municipale Gloria CAPT :

Vous vous souvenez tous qu'au mois d'octobre, sauf erreur la séance d'octobre, j'avais déposé une résolution votée largement par ce Conseil qui demandait de réétudier de manière approfondie une réimplantation de notre Conseil communal. On voit, une fois de plus, on est au mois de juin, il y aura encore une séance le 15 juin qui promet en chaleur peut-être.

Donc on n'a pas eu de nouvelles depuis. À l'époque, Mme la Municipale, vous nous aviez dit avoir peut-être des nouvelles après les vacances d'automne. Je n'ai rien entendu depuis, est-ce que bon, je ne vais pas vous piéger ce soir en vous demandant de répondre ce soir, est-ce qu'on pourrait avoir peut-être pour la séance du mois, enfin à la prochaine séance pour le 15 juin, un état de la question pour savoir où en est la réflexion sur ce réaménagement de la salle du Conseil communal ? Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Le Service de l'urbanisme ainsi que la Municipalité sont en train de finaliser le rapport qui devrait permettre d'ouvrir ce débat au niveau du Conseil communal et le montant est prévu dans le plan des investissements.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.9

Une Question de M. le Conseiller Olivier JAQUIER (Recours données personnelles d'une naturalisation sur procès-verbal. Force de loi du Préposé à la protection des données par rapport au Conseil communal)

Par rapport à M. DALL'AGLIO, j'ai gardé la veste par respect pour mon voisin.

Juste une question par rapport à vos propos, M. le Président, vous êtes intervenu dans les communications du Conseil sur, je n'ai pas retenu le nom, ça évitera qu'on le mette au PV, d'une personne qui a obtenu la naturalisation.

Est-ce que d'ordre juridique, le préposé à la protection des données a force de loi par rapport à notre Conseil ?

Alors je ne suis pas juriste de loin pas, je pose la question. Et sur quelle base on accepte de transiger comme ça ? Ou si on ne doit pas avoir une décision judiciaire en bonne et due forme ? Parce que je ne sais pas, ça peut faire avis de jurisprudence. Cette personne, quand elle a demandé la nationalité suisse, savait la procédure, connaissait comment ça se déroulait, je pose juste la question, je n'attends pas de réponse, qu'on soit bien d'accord.

M. le Président Stéphane BALET :

Ça tombe bien que vous ne souhaitiez pas une réponse parce que formellement je ne peux pas répondre. C'est assez inhabituel qu'on demande au Président de s'exprimer sur un sujet lors du Conseil communal. Si je devais m'exprimer, enfin si je devais vous donner une réponse, il faudrait que je confie, formellement la présidence momentanément au Vice-président, M. Pascal GAFNER, de façon à ce que je puisse me rendre à la tribune pour m'exprimer, etc.

Mais, je vais quand même tout de même le faire, juste pour vous dire que c'était une séance de conciliation durant laquelle on m'a expliqué que si le recours était maintenu, formellement, on aurait tort, voilà.

Donc j'ai accepté de faire ça parce que la préposée aux données nous a expliqué, qu'en l'occurrence, même les noms de famille, le nom et le nom de famille est une donnée personnelle que si la personne souhaite ne pas voir apparaître son nom sur un PV, il doit être anonymisé.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

M. le Président, je vous remercie de votre réponse même si vous n'aviez pas le droit de le faire. Je vous remercie et j'en prends acte et comme ça on saura pour le prochain. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Stéphane BALET :

La discussion est toujours ouverte au point 13 de notre ordre du jour.

Y-a-t-il encore des demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

Clôture

M. le Président Stéphane BALET :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons donc au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Il est 22h39, la séance est terminée, je vous donne rendez-vous le 15 juin 2017 à 20 heures, en pleine forme comme ce soir !

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Stéphane BALET



Président



Anne LEUENBERGER



Secrétaire adjointe